

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel



## SOMMAIRE

|                                                                                                      |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| BILAN ECONOMIQUE .....                                                                               | 4  |
| I. RAPPEL DES CHAMPS D'ACTIONS DU S.M.G.S.E.....                                                     | 5  |
| La Défense de la Forêt Contre l'Incendie - DFCI.....                                                 | 5  |
| La Charte Forestière de Territoire Grand Estérel - CFTGE .....                                       | 6  |
| La Démarche Grand Site de France pour le Massif de l'Estérel.....                                    | 8  |
| II. ACTIONS PORTEES EN 2025 PAR LE S.M.G.S.E. ....                                                   | 14 |
| <b>AXE 1 - Préserver le paysage et valoriser le patrimoine</b> .....                                 | 14 |
| Orientation 1 - Faire vivre le massif et préserver son intégrité écologique et paysagère .....       | 14 |
| Orientation 2 - Révéler l'exceptionnel - Préserver les sites sensibles terrestres et marins.....     | 32 |
| <b>AXE 2 - Améliorer l'accueil et limiter les impacts environnementaux</b> .....                     | 34 |
| Orientation 3 - Organiser les mobilités et les accès au Grand Site.....                              | 34 |
| Orientation 4 - Mettre en œuvre le réseau d'itinéraires de nature terrestres .....                   | 45 |
| <b>AXE 3 - Etablir une gestion durable pour le Grand Site et sensibiliser le public</b> .....        | 49 |
| Orientation 5 - Pérenniser le Grand Site .....                                                       | 49 |
| Orientation 6 - Informer et communiquer sur le Grand Site et l'offre d'accueil....                   | 53 |
| Orientation 7 - Développement du projet de découverte et de médiation « Raconte-moi l'Estérel »..... | 57 |
| III. BUDGET .....                                                                                    | 61 |
| IV. RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE .....                                             | 66 |
| V. IMPACT SOCIAL ET PARTENARIATS.....                                                                | 71 |
| VI. OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2026.....                                                                 | 72 |
| CONCLUSION .....                                                                                     | 72 |

# BILAN ÉCONOMIQUE

## Chiffres clés

**119** PRESTATAIRES

**18**

Prestataires  
Régionaux

**60**

Prestataires  
Locaux

**41**

Prestataires  
Nationaux

**BUDGET 2025**

FONCTIONNEMENT

**1 856 370 €**

INVESTISSEMENT

**2 737 800 €**

## I. RAPPEL DES CHAMPS D' ACTIONS DU S.M.G.S.E.

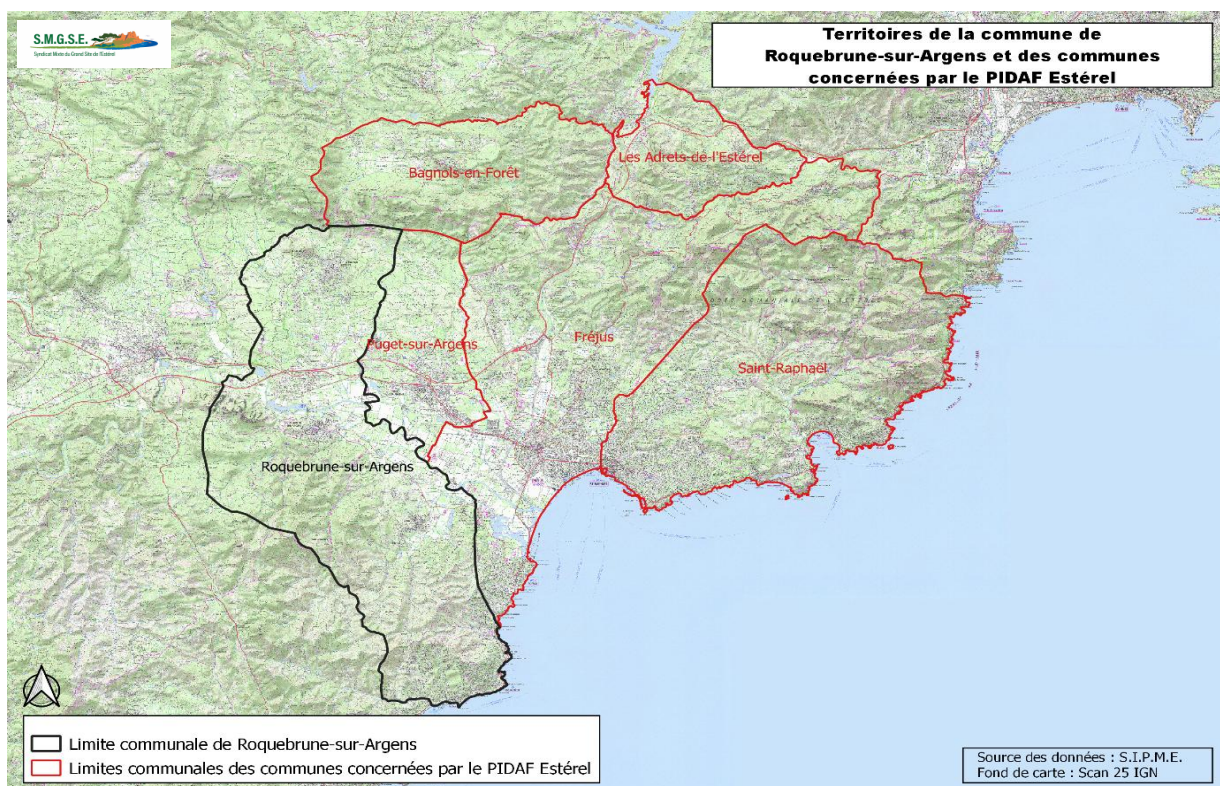
### La Défense de la Forêt Contre l'Incendie - DFCI

La vocation première du Syndicat est la mise en œuvre du **Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF)** du massif forestier de l'Estérel sur les communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens et Saint-Raphaël. Le PIDAF est un document de planification relatif à l'aménagement et à l'équipement d'un massif forestier en vue de prévenir les risques d'incendie et de lutter contre eux. Le PIDAF Estérel actuel a été validé par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2018.

L'extension de son périmètre au territoire de la commune de Roquebrune-sur-Argens a fait l'objet d'une étude en 2023 terminée en 2024. Le PIDAF Estérel sera actualisé après passage en sous-commission de sécurité contre les risques d'incendie de forêt lande, maquis et garrigue du Département du Var.

Dans ce cadre, une mission d'animation, auparavant confiée à l'Office National des Forêts, a été internalisée depuis 2024. Elle comprend l'enquête et l'expertise sur la DFCI, l'animation du PIDAF et la concertation entre tous les acteurs partenaires de la forêt afin de mettre en œuvre les actions programmées.

Un rapport d'animation du PIDAF, dont l'objectif est de rendre compte de l'activité d'animation, à l'attention du Syndicat, viendra compléter le présent rapport d'activité. Il sera remis à la Région Sud qui participe financièrement à cette mission.

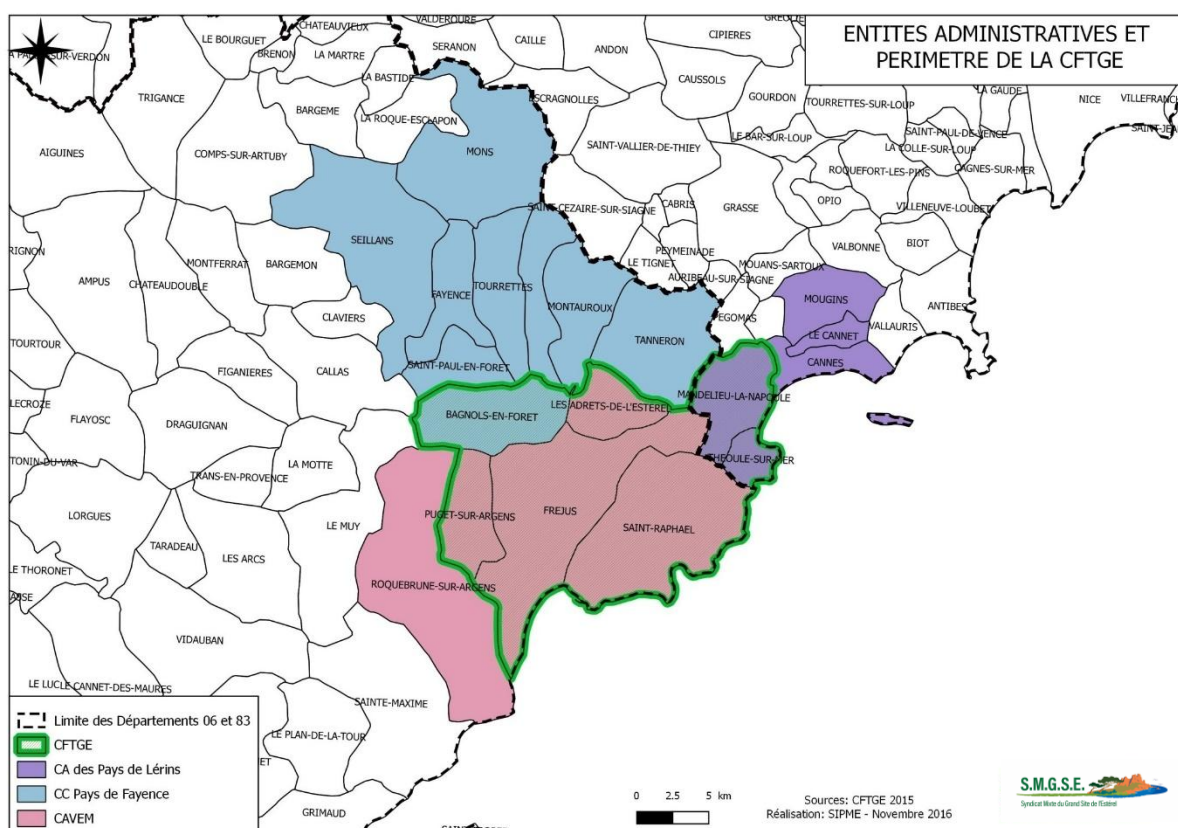


*Communes concernées par le PIDAF Estérel actuel et commune de Roquebrune-sur-Argens en cours d'intégration*

## La Charte Forestière de Territoire Grand Estérel - CFTGE

Situé entre les Alpes et la Méditerranée, le massif de l'Estérel dispose d'une identité propre qui transcende la limite départementale Var / Alpes-Maritimes. Ce territoire fait l'objet d'enjeux diversifiés qui ont justifié l'élaboration d'un outil spécifique, une Charte Forestière de Territoire, destinée à mieux intégrer les multiples fonctions de la forêt dans le cadre d'une gestion concertée à l'échelle du massif.

Depuis 2010, le Syndicat porte le projet d'une **Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE)**, qui a été signée en janvier 2015. Le territoire concerné (33.188 hectares) comprend les communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Mandelieu-la-Napoule, Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël et Théoule-sur-Mer. La Charte a été signée par l'ensemble de ces communes mais également par les Départements des Alpes-Maritimes et du Var, la Région Sud et l'Office National des Forêts.



*Périmètre et entités administratives de la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE)*

Le Syndicat a souhaité que le processus d'élaboration de la CFTGE soit l'occasion pour tous les acteurs du territoire de se réunir et d'échanger, afin de définir ensemble un projet commun et partagé pour le Grand Estérel.

Le diagnostic qui a ainsi été réalisé a permis de faire émerger divers enjeux et orientations stratégiques qui se sont traduits par la définition d'un projet de territoire. Le plan d'actions sur dix ans qui en découle se structure autour de quatre grandes orientations.

|                      | <b>PLAN D' ACTIONS CFTGE A 10 ANS</b>                                                                                                                     |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ORIENTATION A</b> | <b>Gérer les effets de la mutation du territoire et prévenir les risques naturels - Maintenir et protéger le patrimoine naturel et la biodiversité</b>    |
| Action A1            | Améliorer la gestion du risque incendie à l'échelle interdépartementale                                                                                   |
| Action A2            | Inciter les propriétaires privés et aider les communes à exploiter la forêt                                                                               |
| Action A3            | Connaître et développer la demande locale en bois et liège                                                                                                |
| Action A4            | Mise en place d'un projet local d'exploitation et de consommation de bois ou liège local                                                                  |
| Action A5            | Maintenir une présence agricole dans des zones à enjeux majeurs pour la défense des forêts contre les feux de forêts ou la sauvegarde de l'environnement  |
| Action A6            | Renforcer l'activité apicole sur le massif                                                                                                                |
| Action A7            | Définir des réseaux de piste utiles pour chaque activité pratiquée en forêt (apiculture, dessertes forestières, DFCI, pastoralisme, chasse, accueil, ...) |
| <b>ORIENTATION B</b> | <b>Améliorer et renforcer l'identité du territoire Grand Estérel</b>                                                                                      |
| Action B1            | Améliorer l'intégration paysagère des équipements du massif Grand Estérel                                                                                 |
| Action B2            | Définir des prescriptions pour les travaux forestiers adaptés aux enjeux locaux                                                                           |
| Action B3            | Améliorer la connaissance du patrimoine présent dans l'espace forestier à proximité des chemins                                                           |
| Action B4            | Limiter l'expansion du mimosa et d'autres espèces invasives dans le milieu naturel                                                                        |
| Action B5            | Réhabiliter écologiquement et paysagèrement le site de l'ancien lac de l'Ecureuil                                                                         |
| <b>ORIENTATION C</b> | <b>Partager l'espace forestier du Grand Estérel</b>                                                                                                       |
| Action C1            | Réaliser une étude de fréquentation                                                                                                                       |
| Action C2            | Réaliser un Schéma d'Accueil du Public                                                                                                                    |
| Action C3            | Améliorer la compréhension mutuelle entre les différents acteurs du massif                                                                                |
| Action C4            | Communiquer sur les activités pratiquées en forêt, sensibiliser et éduquer à la fragilité du massif                                                       |
| Action C5            | Renforcer la surveillance du massif                                                                                                                       |
| <b>ORIENTATION D</b> | <b>Mettre en place une gestion concertée du territoire Grand Estérel</b>                                                                                  |
| Action D1            | Animer la CFTGE                                                                                                                                           |
| Action D2            | Mise en place de points d'accueil et d'information au sein du massif de l'Estérel                                                                         |
| Action D3            | Mobiliser les financements pour la mise en œuvre des actions de la CFTGE et l'entretien du massif de l'Estérel                                            |

*Plan d'actions de la CFTGE à 10 ans*

## La Démarche Grand Site de France pour le Massif de l'Estérel

La **Démarche Grand Site de France**, est une initiative proposée par l'État aux collectivités territoriales pour répondre aux défis liés à la forte fréquentation des sites classés de grande notoriété. Elle vise à concilier l'accueil des visiteurs, la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager, et le respect des habitants du territoire ainsi que du caractère des lieux.

Cette démarche repose sur une large concertation entre les collectivités territoriales, les services de l'État et les acteurs locaux, qu'ils soient publics ou privés. À partir d'études approfondies, elle définit des orientations stratégiques qui se traduisent en programmes d'actions concrets.

Dans le massif de l'Estérel, la gestion de cette démarche est assurée par le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E), qui coordonne les initiatives pour préserver et valoriser ce territoire exceptionnel tout en assurant un accueil de qualité pour les visiteurs.

### **La Démarche Grand Site de France pour le massif de l'Estérel : les étapes clés**

#### **1. Phase d'études et construction du projet (2016 - 2018)**

Dès 2016, le Syndicat s'est appuyé sur le plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE), qui anticipait le lancement d'une Opération Grand Site. Plusieurs études indispensables à cette démarche ont été menées dont la finalisation en 2018 d'une étude de fréquentation.

#### **2. Candidature et lancement de la démarche (2018 - 2022)**

En octobre 2018, le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire a officiellement lancé l'Opération Grand Site pour le massif de l'Estérel. Cette étape a marqué l'acceptation de la candidature et le début du processus s'appuyant sur un Plan de Paysage et un Schéma d'Accueil du Public (PP-SAP).

#### **3. Validation du programme Opération Grand Site (2022 - 2024)**

Le programme a été soumis aux instances départementales et nationales pour approbation :

| Date                           | Événement                                                                                                              |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>21 et 27 mars 2024</b>      | Avis favorables des Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites du Var et des Alpes-Maritimes. |
| <b>18 au 20 septembre 2024</b> | Visite de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable.                                        |
| <b>7 novembre 2024</b>         | Avis favorable à l'unanimité de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages.                          |

*Détail du calendrier 2024*

L'Opération Grand Site Estérel évolue désormais en **Projet Grand Site de France - Massif de l'Estérel**.

#### **4. Candidature pour l'obtention de la labellisation "Grand Site de France"**

Le programme d'actions étant bien engagé, le S.M.G.S.E a œuvré en 2025 à la production d'un bilan sur la période 2022-2025 et a produit le dossier de candidature au label « Grand Site de France », marquant une étape décisive dans la démarche engagée depuis 2018.

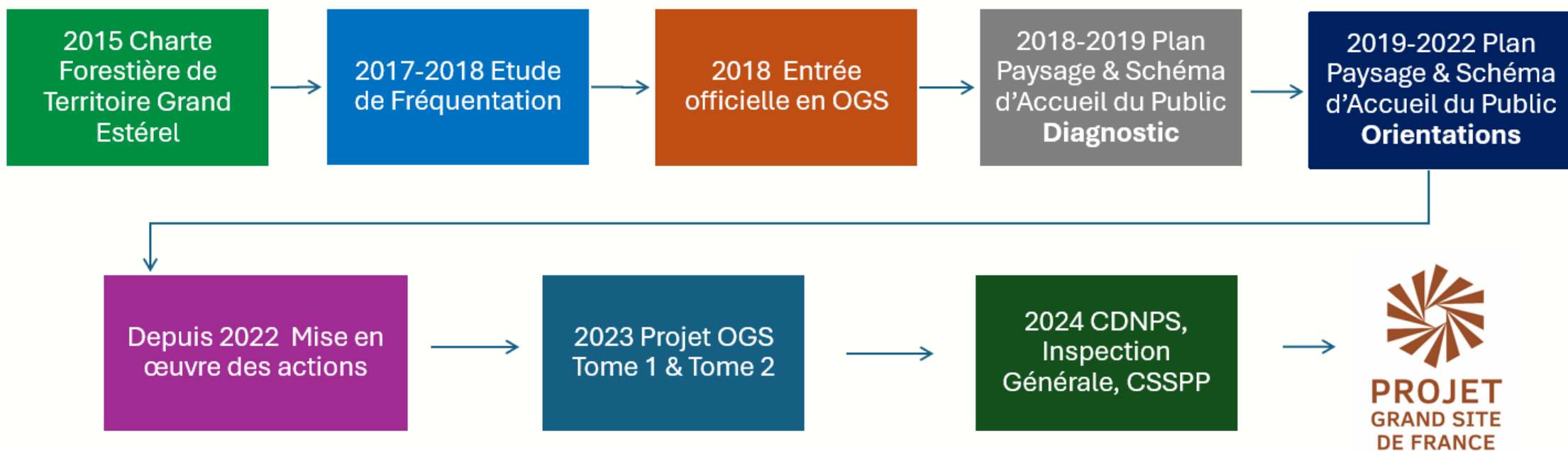
Une première version du dossier a été transmise au printemps aux partenaires techniques et gestionnaires (communes, services de l'État, Office National des Forêts, Conservatoire du littoral, Départements, Région, etc.) pour prise de connaissance, relecture et abondement. Ce travail collaboratif a permis d'enrichir le document et de consolider le bilan des actions menées sur la période 2022-2025, témoignant des avancées concrètes du projet de territoire.

Pour présenter un dossier de demande de label, une décision collégiale doit être prise entre la structure porteuse de la démarche, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD). Une proposition de dossier de candidature a été présentée lors du Comité de pilotage « Projet Grand Site de France - Massif de l'Estérel » du 03 septembre 2025.

Les services de l'Etat ont demandé de renforcer le volet concertation pour l'élaboration du programme d'actions 2026-2033 et conseillent de poursuivre la mise en œuvre des actions prévues dans le programme d'actions 2022-2025 afin d'obtenir des taux de réalisation plus conséquents sur des actions structurantes.

#### **5. Poursuite des actions et renouvellement du label**

Une fois labellisé, le territoire devra poursuivre son programme d'actions pour maintenir un haut niveau de qualité dans la gestion de l'espace et répondre aux critères d'exigence nécessaires pour le renouvellement du label.

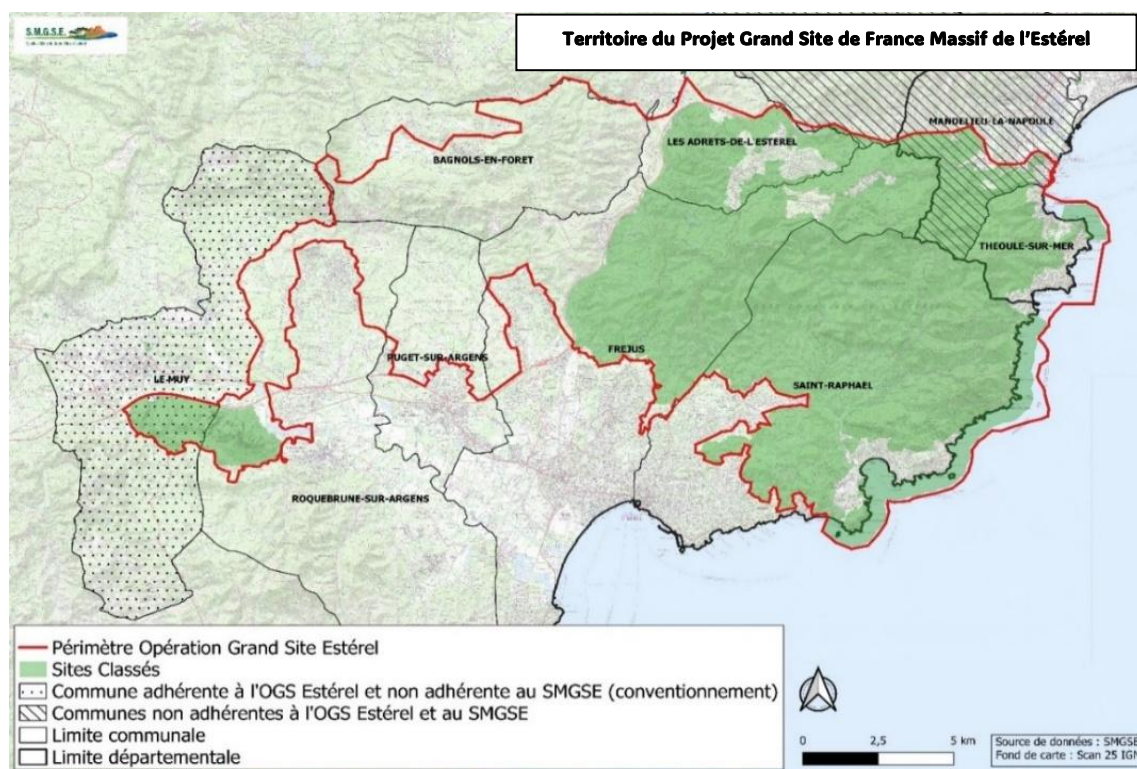


*Etat d'avancement de la Démarche Grand Site de France - Massif de l'Estérel*

Le périmètre du Projet Grand Site de France - Massif de l'Estérel porte sur les espaces forestiers, littoraux et marins des communes suivantes :

- Les Adrets-de-l'Estérel,
- Bagnols en Forêt,
- Fréjus,
- Le Muy,
- Mandelieu-la-Napoule,
- Puget-sur-Argens,
- Roquebrune-sur-Argens,
- Saint-Raphaël,
- Théoule-sur-Mer.

Il regroupe d'ores et déjà l'essentiel de l'espace naturel non urbanisé du Massif de l'Estérel.



*Périmètre du Projet Grand Site France - Massif de l'Estérel en 2025*

|                      | <b>PLAN D'ACTIONS OPERATION GRAND SITE ESTEREL 2022-2026</b>                                                                     |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AXE 1</b>         | <b>PRESERVER LE PAYSAGE ET VALORISER LE PATRIMOINE</b>                                                                           |
| <b>ORIENTATION 1</b> | <b>Faire vivre le massif et préserver son intégrité écologique et paysagère</b>                                                  |
| Action 1             | Articuler la DFCI avec les objectifs de protection de la biodiversité et d'intégration paysagère des coupures DFCI du Grand Site |
| Action 2             | Coordonner les actions de lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes                                             |
| Action 3             | Compléter les actions de prévention incendie et améliorer la culture du risque incendie des habitants et des visiteurs           |
| Action 4             | Améliorer la surveillance du massif et le respect de la réglementation par les visiteurs                                         |
| Action 5             | Réduire l'impact paysager d'aménagements existants                                                                               |
| Action 6             | Requalification paysagère des portions de routes goudronnées intérieures                                                         |
| Action 7             | Promouvoir les activités agricoles et pastorales sur des secteurs stratégiques pour la DFCI, les paysages et la biodiversité     |
| Action 8             | Préserver l'apiculture dans l'Estérel                                                                                            |
| Action 9             | Valoriser les produits de terroir de l'Estérel                                                                                   |
| Action 10            | Mettre en valeur le patrimoine des maisons forestières de l'Estérel                                                              |
| Action 11            | Préserver le patrimoine de villégiature Belle Epoque et son paysage de ville jardin                                              |
| Action 12            | Sauvegarder le petit patrimoine et le mettre en valeur                                                                           |
| Action 13            | Mise en valeur de sites emblématiques de niveau 1                                                                                |
| Action 14            | Mise en valeur de sites emblématiques de niveau 2                                                                                |
| <b>ORIENTATION 2</b> | <b>Révéler l'exceptionnel - préserver les sites sensibles terrestres et marins</b>                                               |
| Action 15            | Canaliser les cheminements, éviter la divagation dans l'espace naturel des visiteurs sur les secteurs à fort enjeu écologique    |
| Action 16            | Développer un schéma d'accueil du public marin Grand Site                                                                        |
| Action 17            | Réhabilitation écologique et paysagère du ravin du Mal Infernet, du lac du Grenouillet et de l'ancien lac de l'Ecureuil          |
| <b>AXE 2</b>         | <b>AMELIORER L'ACCUEIL ET LIMITER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX</b>                                                               |
| <b>ORIENTATION 3</b> | <b>Organiser les mobilités et les accès au Grand Site</b>                                                                        |
| Action 18            | Encadrer les process d'aménagement sur le Grand Site pour concevoir des aménagements en accord avec l'identité du Grand Site     |
| Action 19            | Définition, réalisation et pose de la signalétique du Grand Site                                                                 |
| Action 20            | Définition de la Zone d'Accueil Cardinale Sud (Agay-Gratadis) et du pôle multimodal                                              |
| Action 21            | Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Est et du pôle multimodal                                               |
| Action 22            | Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Nord (Col du Testanier/Malpey )                                         |
| Action 23            | Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Ouest et valorisation du site emblématique du Blavet                    |
| Action 24            | Définition et réalisation de la Zone d'Accueil principale du Rocher de Roquebrune (Chapelle Saint-Roch/Lac Aréna)                |
| Action 25            | Aménagement et/ou pose de la signalétique d'accueil sur des portes d'entrée secondaires                                          |
| <b>ORIENTATION 4</b> | <b>Mettre en œuvre le réseau d'itinéraires de nature terrestres</b>                                                              |
| Action 26            | Requalification et balisage du réseau d'itinéraires de nature                                                                    |
| Action 27            | Gestion des sites d'escalade aménagés du Grand Site                                                                              |

|                      |                                                                                                                                                  |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 28            | Réalisation d'une charte des manifestations                                                                                                      |
| <b>AXE 3</b>         | <b>ETABLIR UNE GESTION DURABLE POUR LE GRAND SITE ET SENSIBILISER LE PUBLIC</b>                                                                  |
| <b>ORIENTATION 5</b> | <b>Pérenniser le Grand Site</b>                                                                                                                  |
| Action 29            | Mettre en adéquation les moyens et l'organisation du Syndicat avec les enjeux du Grand Site                                                      |
| Action 30            | Réviser le périmètre du Grand Site                                                                                                               |
| Action 31            | Préserver le Grand Site en élargissant le périmètre du site classé du Grand Site                                                                 |
| Action 32            | Protéger le Grand Site de menace écologique et paysagère                                                                                         |
| Action 33            | Poursuite de l'animation de l'Observatoire de la fréquentation terrestre du Grand Site                                                           |
| Action 34            | Établir un diagnostic concernant l'arrivée de macrodéchets en zone littorale et marine                                                           |
| Action 35            | Mettre en place un Observatoire photographique des paysages                                                                                      |
| <b>ORIENTATION 6</b> | <b>Informier et communiquer sur le Grand Site et l'offre d'accueil</b>                                                                           |
| Action 36            | Créer les premiers outils de communication du Grand Site                                                                                         |
| Action 37            | Communiquer efficacement sur le Grand Site                                                                                                       |
| Action 38            | Développer et mettre en œuvre la stratégie de communication du Grand Site - Mise en œuvre de la charte d'accueil du Grand Site                   |
| <b>ORIENTATION 7</b> | <b>Développement du projet de découverte et de médiation « Raconte-moi l'Estérel »</b>                                                           |
| Action 39            | Animation, création de lieux d'exposition dans le cadre du « centre d'information et de découverte éclaté »                                      |
| Action 40            | Définition et aménagement d'itinéraires de découverte (balades découvertes thématiques) et mise en valeur de sites d'intérêt sur ces itinéraires |
| Action 41            | Développer des partenariats avec l'Education nationale                                                                                           |

*Plan d'actions du Projet Grand Site de France Massif de l'Estérel à 5 ans*

## II. ACTIONS PORTEES EN 2025 PAR LE S.M.G.S.E

Afin de simplifier le référencement des actions, le présent rapport d'activité reprend la nomenclature du Tome 2 relatif au programme d'actions du Projet Grand Site de France - Massif de l'Estérel.

### AXE 1 - Préserver le paysage et valoriser le patrimoine

#### Orientation 1 - Faire vivre le massif et préserver son intégrité écologique et paysagère

##### **Action 1 - Articuler la DFCI avec les objectifs de protection de la biodiversité et d'intégration paysagère des coupures DFCI du Grand Site**

Lors de la révision du PIDAF Estérel validé par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2018, un dossier a été soumis à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) afin d'évaluer l'impact paysager lié à son application et proposer des mesures appropriées pour le limiter. Les mesures paysagères préconisées ont été guidées par le respect du site, la volonté affirmée de ne pas altérer son identité et par le souhait d'une protection optimale de la nature et des paysages existants.

Dans le cadre de cette procédure de révision du PIDAF Estérel, un dossier d'évaluation des incidences sur les trois sites Natura 2000 présents sur le périmètre d'action du Syndicat a également été monté sur la base d'une analyse bibliographique, une consultation des bases de données naturalistes et d'audits des animateurs Natura 2000. La conclusion de ce dossier est que le PIDAF Estérel ne présente pas d'incidences résiduelles significatives sur les habitats et espèces des trois sites Natura 2000 si l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement sont appliquées.

Ainsi certaines fiches des ouvrages DFCI du PIDAF Estérel présentent des préconisations paysagères et/ou environnementales à respecter.

Dans le cadre de la programmation de travaux, le Syndicat rappelle les enjeux en présence ainsi que les préconisations à respecter dans le cahier des charges qui sera soumis aux entreprises lors de consultations. Ces dernières ont donc connaissance des typicités du secteur, des modalités d'intervention (période de l'année, débroussaillage mécanisable et/ou manuel, ...) et proposent des moyens humains et matériels ainsi que des techniques en adéquation.

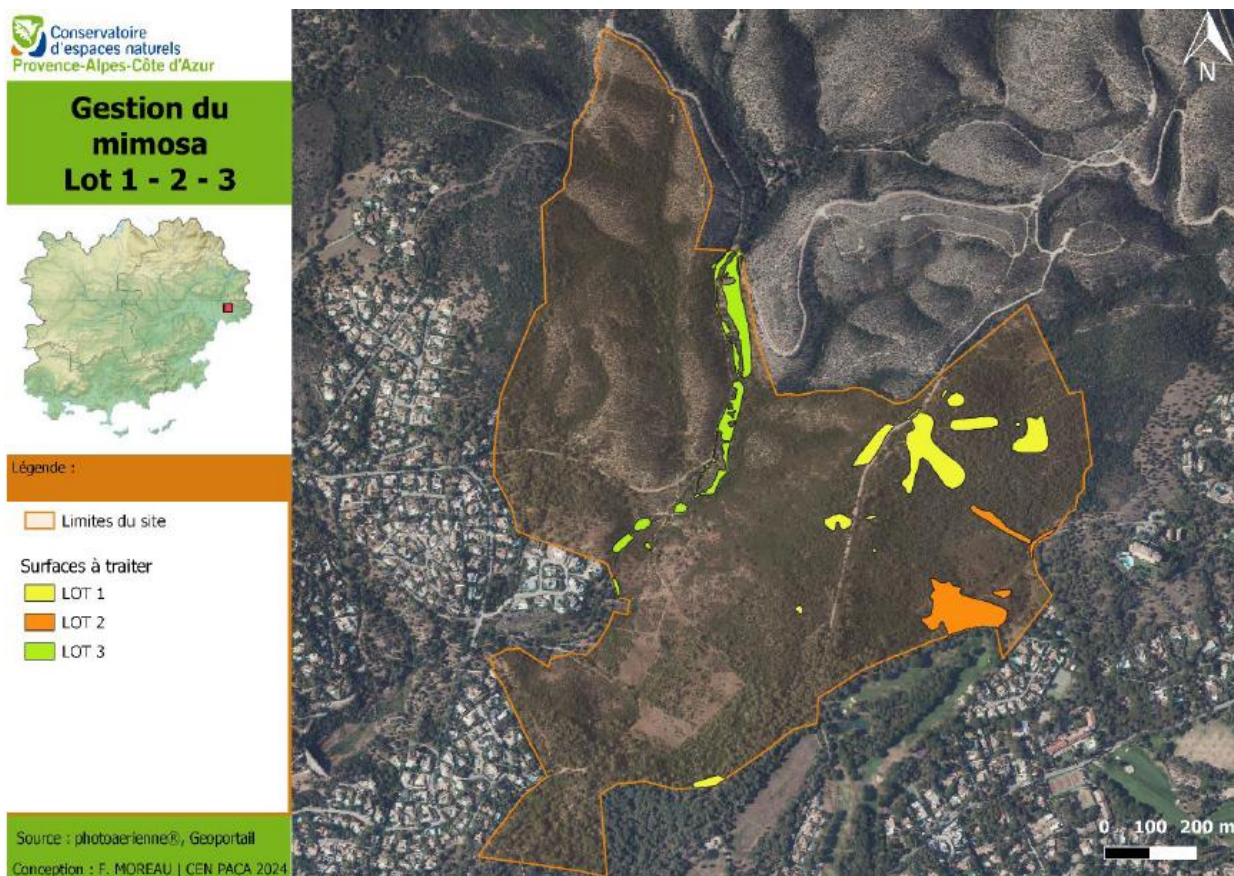


## Action 2 - Coordonner les actions de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes

Des travaux d'éradication du Mimosa par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) PACA sur le site du Bombardier sur la commune de Fréjus ont eu lieu du 17 novembre au 19 décembre 2025.

Le chantier cible 6,3 ha de mimosa sur les 110 ha du site du Bombardier. Trois lots distincts ont été identifiés :

- Lot 1 : secteur nord/est - 2,4 ha,
- Lot 2 : secteur est - 1,6 ha,
- Lot 3 : secteur ouest - 2,3 ha



Cartographie de gestion du mimosa sur le site du Bombardier - Commune de Fréjus

### Action 3 - Compléter les actions de prévention incendie et améliorer la culture du risque incendie auprès des habitants et des visiteurs

#### Servitudes

Les pistes DFCI qui traversent des terrains privés et publics peuvent être considérées comme des chemins d'exploitation, ouverts sur la base d'autorisations de passage données par les propriétaires. La plupart ont fait l'objet d'accords verbaux avec les propriétaires, sans garantie de pérennité, en particulier lors d'un changement de propriétaire du terrain traversé par la piste. Le statut juridique des pistes doit donc être amélioré, pour garantir leur caractère opérationnel et une certaine sécurité des investissements publics nécessaires à leur maintien ou à leur amélioration.

Les aides allouées à la DFCI dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) sont conditionnées par la maîtrise foncière des ouvrages faisant l'objet d'une demande de financement.

Le code forestier fixe le cadre réglementaire de l'établissement des servitudes dans ses articles L132-1 à L134-2 et R133-12 à 134-2. L'article L134-2 précise notamment que : « Pour créer des voies de défense des bois et forêts contre l'incendie, en assurer la continuité et la pérennité ainsi que pour établir et entretenir des équipements de protection et de surveillance des bois et forêts, une servitude de passage et d'aménagement est établie par l'État à son profit ou au profit d'une autre collectivité publique, d'un groupement de collectivités territoriales ou d'une association syndicale. »

En 2025, les servitudes de quatre pistes DFCI sont passées en sous-commission de sécurité contre les risques d'incendie de forêt lande, maquis et garrigue du Département du Var le 24 octobre et ont reçu un avis favorable des membres de la sous-commission. Le Syndicat est en attente des arrêtés préfectoraux.

Il s'agit de :

- H15 - Crête de l'Etang - communes de Fréjus/Tanneron/Mandelieu-la-Napoule,
- H83 - Font Freye - commune des Adrets-de-l'Estérel,
- H46 - Le Ceinturon - commune de Saint-Raphaël,
- H860 - La Fustièrre - commune des Adrets-de-l'Estérel.

Un nouveau marché a été notifié en octobre 2024 pour établir les servitudes des onze pistes DFCI que sont :

- G19 La Culasse - commune de Bagnols-en-Forêt,
- G21 Magail - commune de Bagnols-en-Forêt,
- G28 Rossignole - commune de Fréjus,
- G31 Malpasset - commune de Fréjus,
- G52 Les Escolles - commune de Bagnols-en-Forêt,
- G530 Ambon - communes de Bagnols-en-Forêt et Fréjus,
- H33 Le Rastel - commune de Saint-Raphaël,
- H39 Castelli - communes de Fréjus et Saint-Raphaël,
- H65 Puits rouge - commune de Fréjus,
- H86 Armélie - communes des Adrets-de-l'Estérel et Fréjus,
- H90 La Louve - commune de Fréjus.

En 2025, la prestation a concerné la partie étude (relevé géomètre, notice explicative et environnementale, cartographie, contact des propriétaires visés) et a vu la tenue de deux réunions publiques les 14 & 21 novembre, respectivement sur les communes de Fréjus et de Bagnols-en-Forêt.

## Travaux de débroussaillage

### **Entreprises**

Un marché de travaux de débroussaillage alloti a été réalisé :

| <i>Piste DFCI</i>                                      | <i>Commune</i>                       | <i>Surface (hectares)</i> |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|
| H25 Plan Estérel (exH67 Malpey)                        | Fréjus                               | 9,2                       |
| H793 Boson (exH78) et H794 Balcon de l'Esquine (exH80) | Fréjus                               | 13,5                      |
| H15 Crête de l'Etang                                   | Fréjus/Tanneron/Mandelieu-la-Napoule | 1,0                       |
| G313 Culasse (exG19)                                   | Bagnols-en-Forêt                     | 1,0                       |
| H39 Castelli                                           | Saint-Raphaël                        | 9,1                       |
| H32 Cap Roux                                           | Saint-Raphaël                        | 1,8                       |
| CV015                                                  | Saint-Raphaël                        | 4,5                       |
| G781 Flacs Sud                                         | Roquebrune-sur-Argens                | 0,5                       |
| G782 Flacs Nord                                        | Roquebrune-sur-Argens                | 3,9                       |
| G784 La Guitranière                                    | Roquebrune-sur-Argens                | 1,0                       |
| <b>TOTAL</b>                                           |                                      | <b>45,5</b>               |

#### *Bilan des travaux de débroussaillage réalisés par des entreprises*

Par ailleurs pour permettre l'intervention de la régie du Département du Var sur la bande de roulement de la piste DFCI H17 Baladou, un débroussaillage de type glacié a été opéré sur un linéaire de 8,3 km.

### **Mission d'Intérêt Général (MIG) de l'Office National des Forêts**

Dans le cadre de leur programme quinquennal, les Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM) apportent un complément aux actions de débroussaillage des entreprises. Pour l'année 2025, les réalisations ont été les suivantes :

| <i>Piste DFCI</i>                  | <i>Commune</i>               | <i>Surface (hectares)</i> |
|------------------------------------|------------------------------|---------------------------|
| H321 Pic de l'Ours (exH28 Cadière) | Saint-Raphaël                | 1,9                       |
| G76 Gazoduc (exG7)                 | Puget-sur-Argens             | 20,1                      |
| G78 Palayson                       | Roquebrune-sur-Argens/Le Muy | 55,1                      |
| G31 Malpasset                      | Bagnols-en-Forêt/Fréjus      | 24,7                      |
| F10 Petites Maures                 | Roquebrune-sur-Argens        | 55,0                      |
| H393 (exH62) Roussivau             | Saint-Raphaël                | 11,4                      |
| H39 Castelli (exH90 La Louve)      | Fréjus                       | 0,8                       |
| <b>TOTAL</b>                       |                              | <b>168,6</b>              |

#### *Bilan des travaux de débroussaillage réalisés par les APFM*

## Travaux de génie civil

### **Entreprises**

Des travaux ont été menés sur les pistes DFCI suivantes :

- F17 Les Clos : création d'une aire de retournement,
- H323 Le Rastel : élimination d'une tête de roche et terrassement pour ensevelir une sortie de passage busé,

- G52 Les Escolles : reprise d'un effondrement de piste,
- H481 Puits rouge (ex52 Les Espagnols) : reprise d'un effondrement de piste,
- H32 Cap Roux (ex H34 Plateau d'Anthéor) : reprise d'un effondrement de piste.



*Effondrement de la piste DFCI H32 Cap Roux (ex H34 Plateau d'Anthéor) - Commune de Saint-Raphaël*

### **Pôle génie civil du Département du Var**

Annuellement, une convention est établie entre le Syndicat et le Département du Var afin de mener des actions sur les bandes de roulement des ouvrages DFCI apportant ainsi un complément aux actions de génie civil des entreprises. Pour l'année 2025, les réalisations ont été les suivantes :

| <i>Piste DFCI</i>           | <i>Commune</i>       | <i>Linéaire (kilomètres)</i> |
|-----------------------------|----------------------|------------------------------|
| H39 Castelli                | Fréjus/Saint-Raphaël | 7,1                          |
| G761 (exG5) Tranchée        | Puget-sur-Argens     | 3,1                          |
| H17 Baladou                 | Saint-Raphaël        | 8,3                          |
| H252 (exH22) Route des Cols | Fréjus/Saint-Raphaël | 1,6                          |
| H323 (exH33) Le Rastel      | Saint-Raphaël        | 1,7                          |
| <b>TOTAL</b>                |                      | <b>21,8</b>                  |

*Bilan des travaux de génie civil réalisés par la régie génie civil du Département du Var*

### Travaux sur citernes DFCI

Ont été réalisés en 2025 :

- Travaux d'acquisition
- 2 citernes DFCI à Puget-sur-Argens (PAG01 & PAG02) sur la piste G76 Gazoduc ;

- Travaux de réparation
- 2 citernes DFCI à Roquebrune-sur-Argens (RAG10 & RAG12) ;
- Travaux de déplacement
- RAG14, située sur la route des Pétignons à Roquebrune-sur-Argens, repositionnée sur une aire de retournement de l'ouvrage DFCI F17 Charrette ;
- FRJ30, située sur la piste G31 Malpasset à Fréjus, repositionnée sur une aire de retournement de l'ouvrage DFCI H39 Castelli ;
- BFT02 et BFT 03, situées sur d'anciens ouvrages DFCI déclassés sur Bagnols-en-Forêt, repositionnées sur une aire de retournement de l'ouvrage DFCI G312 Les Escolles.

### Travaux sur signalétique DFCI

Sous l'impulsion des services de l'Etat et du SDIS du Var, un travail de renumérotation des ouvrages DFCI du Département du Var a été initié en 2022. Après une première phase cartographique qui a révélé le squelette principal du réseau pour le massif de l'Estérel, une seconde phase a été conduite en interne en 2023 pour mettre en avant le besoin que ce soit en signalétique d'entrée/sortie sur l'ouvrage DFCI mais également la signalétique intermédiaire de croisement d'ouvrage DFCI ou encore celle nécessaire au jalonnement pour parvenir jusqu'à l'ouvrage (traversée de lotissement). Dans la lignée des travaux de signalétique DFCI engagés sur le dernier trimestre 2024, la prestation s'est finalisée en juin 2025 assurant ainsi une signalétique homogène et cohérente sur l'ensemble du territoire d'action du Syndicat pour la saison estivale.

### Cellule Expertise Forestière

Pour la troisième année consécutive a été mise en place, dans le cadre de la cellule expertise forestière, une astreinte estivale assurée par les techniciens du Syndicat en vue d'apporter une aide opérationnelle lors de feux de forêts. La cellule expertise forestière se compose de :

- un cadre forestier responsable de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, de l'Office National des Forêts ou du Parc National de Port-Cros,
- un cadre d'astreinte Défense de la Forêt Contre l'Incendie de la Direction des Espaces Naturels Forestiers et Agricoles du Département du Var,
- un représentant technique du Maître d'Ouvrage des équipements de Défense des Forêts Contre l'Incendie : Maîtres d'Ouvrage de Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier et Routes Départementales selon disponibilité.

Ses objectifs sont de :

- porter à la connaissance du Commandant des Opérations de Secours via l'officier « renseignement » du Poste de Commandement, des informations de terrain utiles à la décision, en particulier concernant les ouvrages de Défense de la Forêt Contre l'Incendie,
- participer à la réflexion sur l'anticipation tactique,
- observer le comportement face au feu des ouvrages de Défense de la Forêt Contre l'Incendie et contribuer au retour d'expérience,
- suivre les actions réalisées par les forestiers.

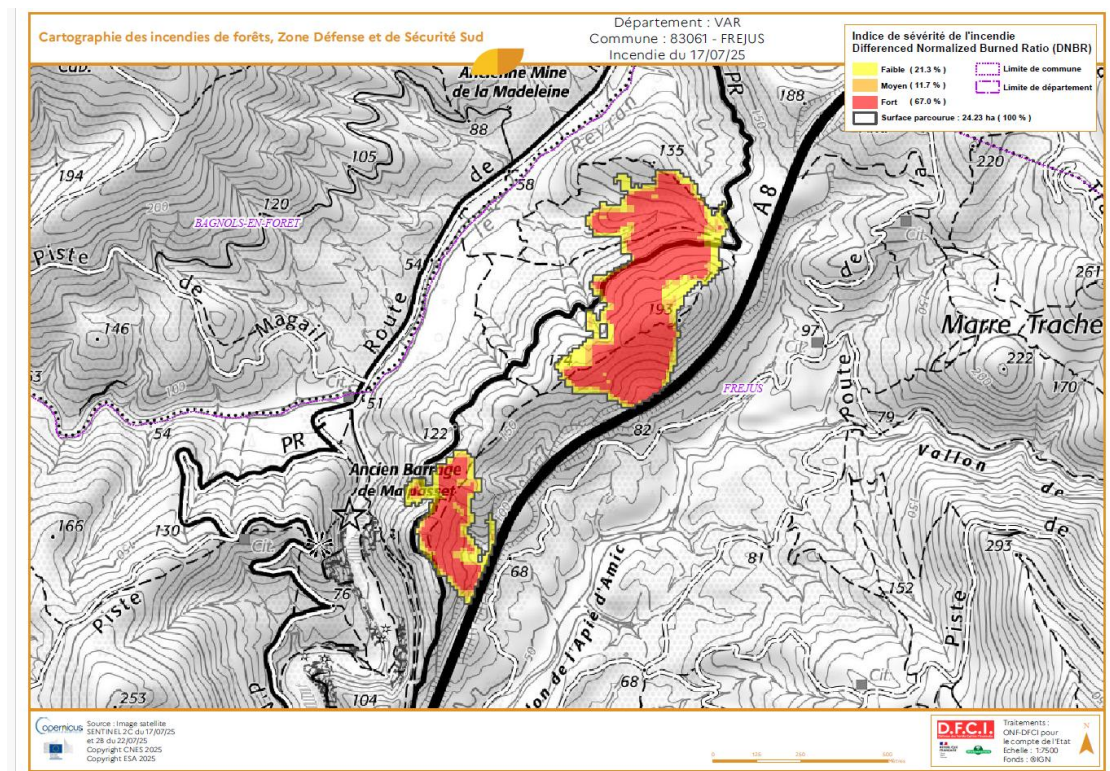
Trois agents se sont relayés afin que le Syndicat soit joignable 24h/24 et 7j/7 sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025.



*Poste de Commandement lors du feu de Malpasset - 17 juillet 2025 - Commune de Fréjus*

Parmi les sorties de l'été sont à noter :

- feu de végétation du 07 juillet qui a parcouru 5 ha sur la commune de Fréjus à proximité du camping du Colombier,
- feu de végétation du 09 juillet qui a parcouru 1,5 ha sur la commune de Roquebrune-sur-Argens sur le secteur du château Vaudois,
- feu de végétation du 17 juillet qui a parcouru une surface de 24,2 ha sur la commune de Fréjus. Le Syndicat a mis en œuvre son marché de travaux d'urgence par l'intervention d'un engin de terrassement en vue de réouvrir une ancienne voie entre les vestiges du barrage de Malpasset et l'autoroute A8,
- reprise du feu du 17 juillet le 21 juillet amenant la surface totale brûlée à 30 ha sur la commune de Fréjus.



*Cartographie du feu de Malpasset du 17 juillet 2025 - Commune de Fréjus*

### Améliorer la culture du risque incendie des habitants et des visiteurs

Le Syndicat s'appuie sur deux principes d'amélioration de la culture du risque incendie auprès des résidents comme des visiteurs :

- le développement de réunions publiques dans les différentes communes, en étroite collaboration avec les acteurs de la sécurité et du territoire : municipalités, Office National des Forêts, Service d'Incendie et de Secours, Comités Communaux Feux de Forêt, Polices municipale et nationale. Ces réunions font parfois suite à des exercices « Interface Feux de Forêt habitats » ou viennent compléter des réunions de quartier. Les sujets abordés sont variés : Obligations Légales de Débroussaillage/Défense de la Forêt Contre l'Incendie/Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier/Garde Régionale Forestière. En 2025, le Syndicat a participé à un exercice organisé par la commune de Fréjus sur le secteur de Saint-Jean-de-Cannes le 17 mai,
- la mise en place d'informations sur les différents points d'accès au massif, par le biais d'une signalétique homogénéisée à l'échelle du Grand Site. 25 panneaux sécurité respectant la charte du Projet Grand Site de France - Massif de l'Estérel ont été répartis sur les six communes du PIDAF Estérel. Ils sont actualisés quotidiennement par les Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF).



*Panneau « risques » implanté dans le Massif de l'Estérel - Commune de Puget-sur-Argens*

### Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Le Syndicat a participé aux côtés de la mairie des Adrets-de-l'Estérel et des Communes Forestières et Agence Locale d'Energie et du Climat du Var à la tenue d'une journée OLD le 08 mars et d'une réunion publique OLD le 28 novembre. L'objectif est de sensibiliser la population à cette réglementation, l'aider dans sa déclinaison à l'échelle parcellaire et montrer l'articulation avec la DFCI.

### **Action 4 - Améliorer la surveillance du massif et le respect de la réglementation par les visiteurs via la Garde Régionale Forestière**

Depuis 2018, une nouvelle politique régionale forestière « Guerre du feu » a été mise en place par la Région Sud. Parmi les dispositifs proposés aux Syndicats figure celui de la Garde Régionale Forestière, visant à renforcer la communication et la sensibilisation de la population au risque incendie sur les grands massifs forestiers.

Composée de jeunes de 18 à 25 ans, la Garde représente un moyen humain essentiel pour assurer la surveillance et l'information du public sur la prévention des feux de forêt, notamment sur le territoire du Syndicat.

Pour l'année 2025, quatre nouveaux gardes ont été recrutés par le S.M.G.S.E avec le soutien financier de la Région Sud. Une semaine de formation leur a été dispensée, organisée conjointement par la Région Sud (deux jours) et la structure d'accueil à savoir le S.M.G.S.E (trois jours). À cette occasion, le vice-Président de la Région Sud, Monsieur François de Canson, a remis officiellement les blasons aux nouveaux agents.

Les deux binômes ont ensuite été opérationnels du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août. Ils ont participé à des points fixes de surveillance sur les principales zones du massif et ont réalisé des patrouilles pédestres quotidiennes afin d'aller à la rencontre du public. Au cours de ces patrouilles, les agents ont rempli 250 questionnaires afin de mieux connaître la perception des visiteurs et sensibiliser un maximum de personnes au risque incendie.

Des rapports journaliers ont été réalisés et une coordination étroite a été maintenue avec les partenaires DFCI du Syndicat : les Comités Communaux Feux de Forêt (CCFF), les patrouilleurs de l'Office National des Forêts (ONF) et les Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var,...

Les encadrants du S.M.G.S.E ont également joué un rôle actif dans l'amélioration de la surveillance du massif, en assurant un suivi quotidien des équipes, en coordonnant leurs interventions et en facilitant les échanges entre les différents acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre les incendies.



*Garde Régionale Forestière en patrouille - Commune de Fréjus*

### **Action 5 - Réduire l'impact paysager d'aménagements existants**

Le massif de l'Estérel conserve encore des traces d'aménagements anciens et de mobiliers hétéroclites, vestiges d'usages et de politiques d'aménagement successives. Dans un souci de préservation du paysage et d'amélioration de l'expérience des visiteurs, le Syndicat poursuit ses actions visant à réduire l'impact visuel de ces installations, soit par leur retrait, soit par leur remise en état ou leur réintégration paysagère. L'objectif est de rendre les sites plus agréables et sécurisés pour tous les publics tout en respectant l'identité paysagère et naturelle du massif. En 2025, plusieurs interventions ont été menées sur le terrain. Une table dégradée, inutilisable depuis plusieurs années, a été entièrement restaurée et remise en état au Col du Testanier sur la commune de Fréjus. Elle est désormais fonctionnelle et accessible aux équipes de surveillance incendie et aux sapeurs-pompiers qui utilisent ce point haut comme pré-positionnement stratégique, mais aussi aux promeneurs, randonneurs et familles souhaitant profiter de pauses ou pique-niques avec une vue en surplomb sur le massif. Cette intervention illustre la démarche du Syndicat visant à concilier prévention des risques incendie, accueil du public et valorisation des équipements existants.

Parallèlement, des chantiers bénévoles ont été organisés tout au long de l'année, en partenariat avec des associations locales, pour entretenir les sites naturels, nettoyer les dépôts sauvages et assurer la maintenance de la signalétique. Ces actions ont permis de réduire l'impact paysager des aménagements anciens et non conformes, de retirer des inscriptions et

balises non réglementaires, et de sécuriser certaines infrastructures, tout en sensibilisant les participants à la préservation du massif. Une opération spécifique de nettoyage et de remise en état a été menée sur des cabanons de cantonnier aux Cols de l'Auriasque et du Testanier, sur la commune de Fréjus.

Cette intervention a consisté à enlever les graffitis présents sur les panneaux, blocs rocheux et barrières afin de rétablir la lisibilité et l'esthétique des lieux. Elle a été réalisée en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF), dans le respect des pratiques environnementales, et illustre le travail de coordination entre le Syndicat, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux pour restaurer l'harmonie paysagère du massif.



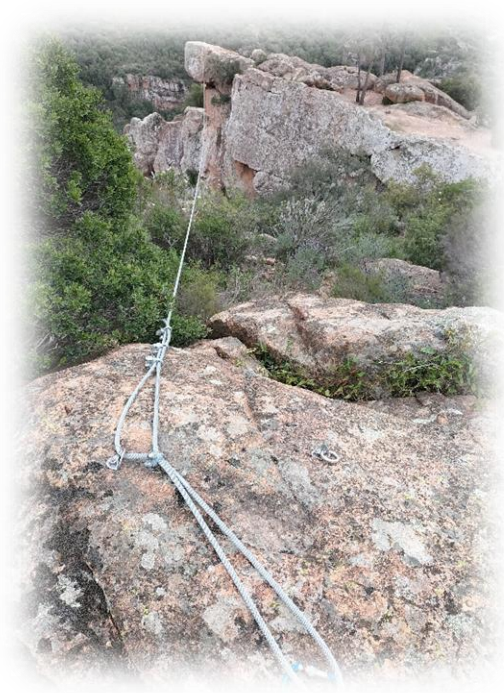
#### Enlèvement de graffitis sur un bloc rocheux – Cols de l'Auriasque et du Testanier – Commune de Fréjus

En avril 2025, une intervention spécifique a été menée aux Gorges du Blavet afin de réduire l'impact paysager et sécuritaire d'un aménagement illicite. À la demande de la commune de Bagnols-en-Forêt et en concertation avec l'Office National des Forêts, un câble suspendu de type tyrolienne, installé sans autorisation sur ce site emblématique, a été intégralement retiré. Cette opération a été conduite en partenariat avec le gestionnaire des sites d'escalade, et la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME).

En amont de l'intervention, la référente Natura 2000 a procédé aux vérifications nécessaires afin de s'assurer de l'absence de chiroptères, garantissant ainsi le respect des enjeux écologiques du site. L'enlèvement du dispositif a ensuite été réalisé par la société ATE, avec l'appui technique de la FFME. Cette action a permis de supprimer un équipement dangereux pour les usagers, tout en restaurant la qualité paysagère et la naturalité des lieux. Elle rappelle également que les installations de type tyrolienne, slackline ou pont de singe sont strictement interdites sur ce site naturel protégé.

Ces différentes actions s'inscrivent dans la continuité des efforts engagés les années précédentes pour harmoniser les aménagements avec le paysage naturel, renforcer la sécurité des usagers et améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs. En combinant restauration des équipements, entretien régulier et chantiers bénévoles, le Syndicat contribue à rendre le

massif de l'Estérel plus agréable, fonctionnel et respectueux de son identité paysagère tout en impliquant la communauté locale dans sa valorisation.



Gorges du Blavet - Commune de Bagnols-en-Forêt

### **Action 6 - Requalification paysagère des portions de routes goudronnées intérieures**

Le Syndicat a mené les préparations d'avant-travaux, centrées sur les aspects administratifs et techniques :

- élaboration de l'estimation financière du projet,
- rédaction du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- obtention des autorisations,
- réalisation de l'étude de faisabilité.

Ces démarches ont permis de définir précisément le projet de requalification de 3,2 km de pistes DFCI goudronnées, qui feront l'objet d'un dégoudronnage afin de favoriser une meilleure intégration paysagère et de restituer à ces voies leur caractère naturel et forestier. Les travaux sont programmés pour 2026.

Trois routes ont été retenues en raison de problèmes structurels importants :

- L'accès jusqu'à Colle Douce (porte d'entrée secondaire) sur la commune de Fréjus,
- L'accès jusqu'à La Louve (porte d'entrée secondaire) sur la commune de Fréjus,
- L'accès jusqu'au Vallon des cèdres sur la commune de Fréjus.

Ces accès fortement fréquentés font l'objet d'une dégradation importante du revêtement routier qui s'effrite et disperse des matériaux dans l'environnement. Face au nombre important et à la profondeur des nids-de-poule présents dans la chaussée, les véhicules ont tendance à empiéter sur les espaces naturels avoisinants pour les éviter.

Du fait de leur positionnement stratégique et de leur faible déclivité, il est envisagé, dès 2026, une remise à l'état naturel de la bande de roulement qui, de route, deviendrait piste forestière. Il est à noter que deux accès sur trois sont des pistes DFCI inscrites au PIDAF. A ce titre, leur entretien, en tant que piste forestière, pourrait être inscrit dans le programme d'intervention de la régie du Département du Var qui intervient gracieusement chaque année.

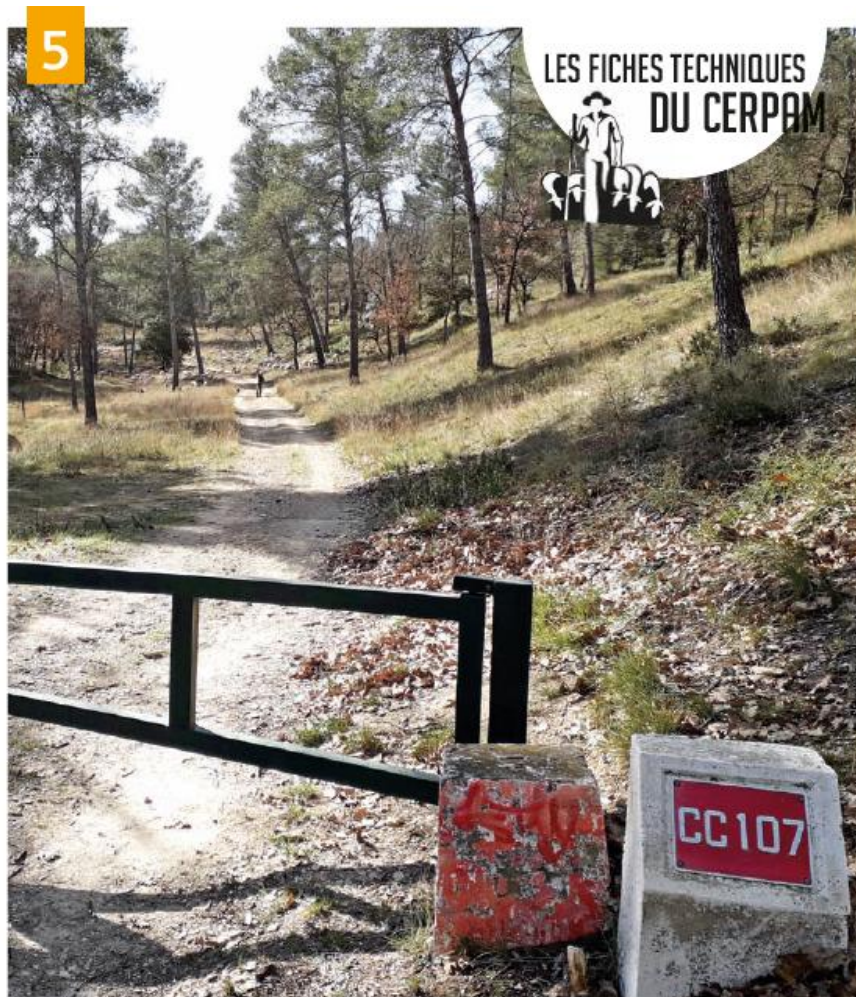


Route de Colle Douce - Commune de Fréjus

### **Action 7 - Promouvoir les activités agricoles et pastorales sur des secteurs stratégiques pour la DFCI, les paysages et la biodiversité**

Le risque incendie, enjeu majeur des territoires de la Région Sud, progresse notamment du fait du dérèglement climatique. Il est apparu nécessaire d'aménager les territoires pour les rendre plus résistants aux feux, en croisant les techniques et les angles d'approches : réalisation d'ouvrages DFCI, pastoralisme, coupures agricoles, sylviculture préventive...

C'est dans cette optique que le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM) œuvre aux côtés des gestionnaires DFCI depuis de nombreuses années. Différentes dynamiques multi-partenariales ont été impulsées pour rassembler tous les acteurs impliqués autour de cette question : un webinaire en 2020, qui avait rassemblé plus de 150 participants de la France entière et une étude de faisabilité concernant la relance d'un réseau technique sur la prévention du risque incendie de forêt, menée par le CERPAM entre 2021 et 2024. De ces échanges a notamment émergé l'intérêt de diffuser des informations techniques claires sur les modalités possibles d'intégration du pastoralisme aux aménagements DFCI des territoires et une fiche technique a été élaborée et diffusée en février 2025.



# MOBILISER L'ÉLEVAGE PASTORAL DANS LA PRÉVENTION DES INCENDIES DE FORÊT

Page de couverture - Fiche technique du CERPAM

## Action 8 - Préserver l'apiculture dans l'Estérel

Les pollinisateurs sont les garants de la fécondation des plantes à fleur et représentent un maillon essentiel des cycles de biodiversité. Via l'activité apicole, les pollinisateurs domestiques sont accueillis dans environ 1.600 ruches au sein du massif de l'Estérel qui recèle de nombreuses ressources mellifères. Cette activité s'imbrique étroitement au cœur de l'espace forestier et s'inscrivait déjà dans le programme d'actions de la CFTGE.

En juin 2025, des travaux de remise en état d'une piste forestière ont été réalisés pour faciliter l'accès à un rucher situé sur les replats en forêt domaniale, sur la commune de Saint-Raphaël. Ces travaux ont été nécessaires en raison de l'érosion du sol causée par les intempéries, qui compliquait l'accès aux installations apicoles.

Des travaux similaires ont également été menés sur la piste DFCI H86 Armélie, sur la commune des Adrets-de-l'Estérel, afin d'assurer des conditions d'accès sécurisées à d'autres sites apicoles du massif.

Ces interventions ponctuelles, soutenues par un financement du Département du Var, ont permis de garantir un accès sécurisé pour les apiculteurs, contribuant ainsi à la préservation et à la pérennité de l'apiculture dans le massif de l'Estérel, tout en limitant les impacts environnementaux liés à l'érosion des sols.



Ruchers dans le Massif de l'Estérel - Commune de Saint-Raphaël

### **Action 9 - Valoriser les produits de terroir de l'Estérel**

La valorisation des produits de terroir du Grand Site s'est poursuivie dans la continuité des années précédentes.

Une attention particulière a ainsi été portée à la mise en avant des productions locales lors des événements organisés sur le territoire. À l'occasion notamment de la Fête du Grand Site de l'Estérel, producteurs, artisans et acteurs locaux ont été invités à présenter leurs savoir-faire et leurs produits, contribuant à faire découvrir la richesse et la diversité du terroir.

Le Syndicat veille également à favoriser l'usage de produits issus du territoire lors des temps de convivialité qu'il organise, affirmant ainsi son engagement en faveur d'une économie locale et responsable. Ces démarches renforcent les liens entre culture locale, savoir-faire et identité paysagère, tout en soutenant une économie de proximité, en cohérence avec les valeurs portées par le Grand Site.



Stands de produits locaux lors de la Fête du Grand Site - Commune de Roquebrune-sur-Argens

### Action 10 - Mettre en valeur le patrimoine des maisons forestières de l'Estérel

Le bureau interservices du 20 mai 2025 a été dédié au devenir des maisons forestières du massif de l'Estérel. Ces maisons, non cessibles car situées en forêt domaniale, sont pour la plupart inoccupées et se dégradent. L'ONF propose de les confier à des opérateurs via une convention d'occupation temporaire. Cette solution permettrait d'y engager des travaux, selon des conditions souples définies de gré à gré (usages, investissements, etc.). Toutefois, leur localisation en zone rouge du Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF) limite fortement les possibilités. L'ONF propose donc un usage strictement en dehors de la période à risque, fixée du 15 juin au 15 septembre. Un travail collectif est nécessaire pour définir un cahier des charges, des usages compatibles excluant la création de locaux à sommeil et des porteurs éventuels.

Lors du bureau interservices du 23 septembre 2025 le Syndicat a présenté deux études de faisabilité produites en interne. Basée sur les études antérieures menées et les derniers échanges tenus, la réflexion s'est portée sur les maisons forestières du Malpey et de la Duchesse. Le principe consiste à assurer une valorisation des bâtiments par un cheminement extérieur de découverte.

En termes de temporalité, la Zone d'Accueil Cardinale Nord du Malpey faisant déjà l'objet d'un marché public pour l'aménagement et l'accueil du public du Col du Testanier jusqu'au belvédère avec vue sur le Mont Vinaigre, la mise en valeur de la maison forestière du Malpey pourra être intégrée dans la prestation et se concrétiser à court terme.

### Action 13 - Mise en valeur de sites emblématiques de niveau 1

Le massif de l'Estérel est parsemé de nombreux sites emblématiques qui offrent une expérience de découverte variée, patrimoniale, paysagère, culturelle, architecturale, géologique, contemplative, ...Le Syndicat s'attache à préserver et mettre en valeur ces sites majeurs.

- Le site du Rocher de Roquebrune, situé sur les communes de Roquebrune-sur-Argens et du Muy et dominé par ses trois croix sommitales, a bénéficié d'aménagements spécifiques. Ces interventions avaient pour objectif principal de canaliser les flux de fréquentation et de sécuriser les itinéraires empruntés par les usagers.

À cette fin, le réseau de cheminements a été structuré et hiérarchisé, avec des accès clairement définis et balisés par les équipes de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP). Les premiers travaux de restauration des itinéraires du Rocher ont ainsi été engagés en 2024. Par ailleurs, des améliorations ont été apportées au sentier balisé « jaune », notamment par la création d'emmarchements, la mise en place de revers d'eau et la réalisation de petits ouvrages de stabilisation. Ces aménagements visent à assurer une meilleure gestion des eaux pluviales, à limiter les phénomènes d'érosion et à renforcer la durabilité des cheminements, tout en conservant le niveau de difficulté initialement annoncé pour cet itinéraire.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité des opérations menées sur l'ensemble du territoire et participent pleinement à la stratégie globale de requalification et de valorisation du réseau d'itinéraires de sports de nature. Elles contribuent ainsi à concilier sécurité des usagers, préservation des paysages emblématiques du massif et pérennité des équipements existants.



Accès Rocher de Roquebrune - Commune de Roquebrune-sur-Argens

- Dans cette même logique de valorisation des sites emblématiques, un nouvel itinéraire d'accès à la Pierre du Coucou, sur la commune de Bagnols-en-Forêt, a été réalisé. D'une longueur d'environ 300 mètres, cet aménagement permet désormais un accès sécurisé et maîtrisé aux meules, éléments patrimoniaux remarquables du massif. La création de cet itinéraire vise à faciliter la découverte de ce site d'intérêt historique et culturel, tout en encadrant la fréquentation afin de limiter les impacts sur les milieux naturels environnants. Cette intervention contribue ainsi à renforcer l'attractivité du site tout en s'inscrivant dans une démarche de préservation et de transmission du patrimoine local.

- Par ailleurs, afin d'améliorer les conditions d'accueil du public sur les principaux points de fréquentation, des toilettes sèches ont été installées sur la commune de Roquebrune-sur-Argens, au niveau du lac de l'Aréna. Ce site constitue en effet une zone d'accueil et concentre une fréquentation importante tout au long de l'année.

L'installation de cet équipement répond à un double objectif : offrir un service adapté aux usagers tout en limitant les impacts environnementaux, conformément aux principes de gestion durable des sites naturels. Cette action participe ainsi à la structuration et à la qualité de l'accueil sur les sites emblématiques du territoire.



Toilettes sèches - Commune de Roquebrune-sur-Argens

## Orientation 2 - révéler l'exceptionnel - préserver les sites sensibles terrestres et marins

### **Action 15 - Canaliser les cheminements, éviter les divagations dans l'espace naturel des visiteurs sur des secteurs à fort enjeu écologique**

La préservation de l'esprit des lieux repose sur une gestion maîtrisée des flux de fréquentation, depuis les portes d'entrée du massif jusqu'à ses secteurs les plus sensibles. À ce titre, le Syndicat poursuit le déploiement d'itinéraires de qualité, aménagés, sécurisés et présentant un fort intérêt patrimonial, paysager ou historique. Ces cheminements structurants constituent un levier essentiel pour orienter les usages et limiter les pratiques de divagation au sein des espaces naturels.

Toutefois, la seule attractivité des itinéraires aménagés ne suffit pas à garantir la protection de certains secteurs particulièrement sensibles, notamment au regard des enjeux écologiques, patrimoniaux ou fonciers. Dans ce contexte, des opérations ciblées de mise en défens des sentes non autorisées ont été poursuivies et adaptées aux secteurs concernés. Ces interventions consistent à empêcher ou dissuader le passage des usagers (véhicules motorisés, cyclistes ou piétons) par la mise en place d'obstacles réalisés à partir d'éléments naturels et intégrés au paysage. Menées en régie par le Syndicat, elles permettent de renforcer l'efficacité des mesures de protection existantes, tout en s'inscrivant dans une démarche respectueuse des milieux et cohérente avec les orientations de gestion du massif.

## Action 16 - Développer un schéma d'accueil marin Grand Site

Le massif de l'Estérel présente un caractère insulaire marqué par la façade maritime qui le borde sur les communes de Théoule-sur-Mer, Saint-Raphaël, Fréjus et Roquebrune-sur-Argens. Afin de renforcer l'interface terre/mer et valoriser cette identité spécifique, le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel porte le projet de réalisation d'un plan paysager sous-marin.

Dans la continuité des actions engagées en 2024, année durant laquelle le Syndicat a mené un travail de sourçing auprès d'entreprises hautement spécialisées dans l'ingénierie et l'aménagement sous-marin afin d'identifier les compétences disponibles et de poser les bases d'un cahier des charges, l'année 2025 a permis d'entrer dans une phase plus opérationnelle. Un stagiaire en BTS Gestion Protection de la Nature (GPN) a été accueilli au sein de la structure pour une durée de deux mois. Encadré par son tuteur, il a activement participé au travail de chiffrage du plan paysager sous-marin, en s'appuyant sur les éléments issus du sourçing réalisé l'année précédente. Ce travail a permis d'aboutir à une première estimation financière structurée du projet.

Le stagiaire a également contribué à la valorisation de cette action en présentant le chiffrage et les grandes orientations du plan paysager sous-marin aux élus du Syndicat. Cette présentation a permis d'éclairer les décideurs sur les enjeux, les coûts et les perspectives du projet.

Le chiffrage ayant été réalisé en 2025, l'année 2026 sera consacrée à la poursuite du projet, notamment à l'affinement du cahier des charges, à la recherche de financements et à la préparation des étapes opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre du schéma d'accueil marin.



Grand Site – Massif de l'Estérel « Un paysage sous la mer »

## **Action 17 - Réhabilitation écologique et paysagère du ravin du Mal Infernet, du lac du Grenouillet et de l'ancien lac de l'Ecureuil**

Cette action directement liée à la mise en place de la Réserve Biologique Intégrale (RBI) de l'Estérel a été suspendue à l'issue du COPIL qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> octobre 2024. Le scénario de réhabilitation retenu est : *« accompagner le retour vers ce qu'aurait été le paysage sans les travaux, interventions et modifications dues au barrage et aux ouvrages en amont du lac du Grenouillet »*.

Un scénario ambitieux en termes de retour à la naturalité qui doit toutefois également répondre à l'un des souhaits du propriétaire foncier à savoir le maintien de la piste d'accès aux véhicules motorisés dans le vallon du Mal Infernet. En effet, la grande majorité des ouvrages hydrauliques type seuils et gués ont été positionnés pour limiter l'érosion des berges et maintenir cette piste.

L'année 2025 a vu l'avancement du projet de RBI. Deux territoires sont concernés à savoir Fréjus et Saint-Raphaël. Le Syndicat a été à leurs côtés pour coconstruire avec l'Office National des Forêts le projet d'arrêté préfectoral et de plan de gestion.

## **AXE 2 - Améliorer l'accueil et limiter les impacts environnementaux**

### Orientation 3 - Organiser les mobilités et les accès au Grand Site

#### **Action 18 - Encadrer les process d'aménagement sur le Grand Site pour concevoir des aménagements en accord avec l'identité du Grand Site**

La mise en œuvre d'aménagements respectueux de l'identité paysagère, patrimoniale et environnementale du Grand Site de l'Estérel nécessite une coordination étroite entre l'ensemble des acteurs institutionnels et techniques intervenant sur le territoire. Dans cette optique, le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel poursuit et consolide son rôle de structure ressource et de coordination des projets d'aménagement.

Dans cette dynamique, une réflexion spécifique a été engagée en 2025 autour de l'élaboration d'un schéma d'intention pour l'aménagement de la porte d'entrée secondaire de Camp Vidal, sur la commune de Puget-sur-Argens. Ce travail vise à poser un cadre qualitatif et cohérent pour l'accueil du public, en intégrant les enjeux paysagers, environnementaux et d'usages propres à ce secteur stratégique du Grand Site.

Par ailleurs, la gamme de mobilier « Grand Site Estérel » constitue désormais un socle commun utilisé par les partenaires dans les projets d'aménagement qu'ils portent. Cette gamme évolutive favorise l'homogénéisation des équipements d'accueil à l'échelle du périmètre du Projet Grand Site de France, tout en garantissant sobriété, fonctionnalité et intégration paysagère. À ce titre, la commune de Roquebrune-sur-Argens a sollicité le Syndicat pour l'utilisation de la charte graphique Grand Site dans le cadre de plusieurs aménagements récents, notamment l'installation de bancs au pied du Rocher de Roquebrune et autour du lac de l'Aréna, illustrant l'appropriation concrète de ces principes par les collectivités.

Enfin, le Syndicat a été sollicité dans le cadre d'une demande Natura 2000 portant sur la définition et la mise en place d'une signalétique et d'outils de médiation au niveau du

cantonnement de pêche du Cap Roux. Cette démarche vise à améliorer la compréhension des enjeux environnementaux et réglementaires du site, tout en assurant une cohérence avec la charte signalétique Grand Site et les orientations paysagères du territoire.



Nouvelle signalétique port de Boulouris - Commune de Saint-Raphaël

## Action 19 - Définition, réalisation et pose de la signalétique du Grand Site

La signalétique Grand Site a été définie en prenant en compte l'impossibilité actuelle d'utiliser le label Grand Site de France non obtenu à ce jour. Les inscriptions « Massif de l'Estérel » ou « Estérel » seront remplacées ultérieurement dès obtention de l'autorisation d'usage du titre Grand Site de France.

Des structures en acier Corten (panneaux d'information générale, panneaux « sécurité » et lutrin de médiation) ont été retenues pour l'intégration paysagère et la durabilité qu'offre ce matériau sur un site minéral tel que l'Estérel. Des structures mixtes acier Corten/bois douglas autoclavé classe IV sont, quant à elles, privilégiées pour la délimitation de périmètre de Réserve Biologique Intégrale (RBI) ou pour les poteaux-flèches directionnels qui équipent les itinéraires d'activités de nature. Il s'agit ici de structures bois sur socles aussi appelées fourreaux en acier Corten découpés au laser.

Au niveau des zones d'accueil principales et portes d'entrée secondaires, des poteaux flèches directionnels ont été déployés de manière progressive tout au long de l'année 2025 afin d'améliorer l'orientation des publics et la lisibilité des itinéraires.

Dans ce cadre, les poteaux-flèches directionnels implantés sur le périmètre du site classé ont fait l'objet de plusieurs permis d'aménager auprès des communes de Fréjus, Saint-Raphaël et

Les Adrets-de-l'Estérel, permettant la poursuite du déploiement du maillage directionnel sur l'ensemble du territoire concerné.

Au cours de l'année, dix panneaux "Grand Site" ont été installés sur la commune de Théoule-sur-Mer. Des panneaux d'entrée Grand Site en acier Corten ont également été posés sur la commune de Roquebrune-sur-Argens :

- au Cercle Canin Roquebrunois, en bord de route,
- sur le parking de l'espace Jean-Pierre Rabet à La Bouverie,
- aux Issambres, au niveau de la calanque de Bonne Eau.



Illustration panneau d'accueil Grand Site

## Action 20 - Définition de la Zone d'Accueil Cardinale Sud (Agay-Gratadis) et du pôle multimodal

La Zone d'Accueil Cardinale Sud « Agay-Gratadis-Belle-Barbe-Anthéor » a été identifiée lors de l'étude de fréquentation comme la porte d'entrée majeure vers le cœur du massif de l'Estérel. Ce pôle multimodal connecte de manière organisée un ensemble de moyens de transport, individuel et collectif, d'arrivée sur site avec un ensemble de moyens de découverte doux du territoire.

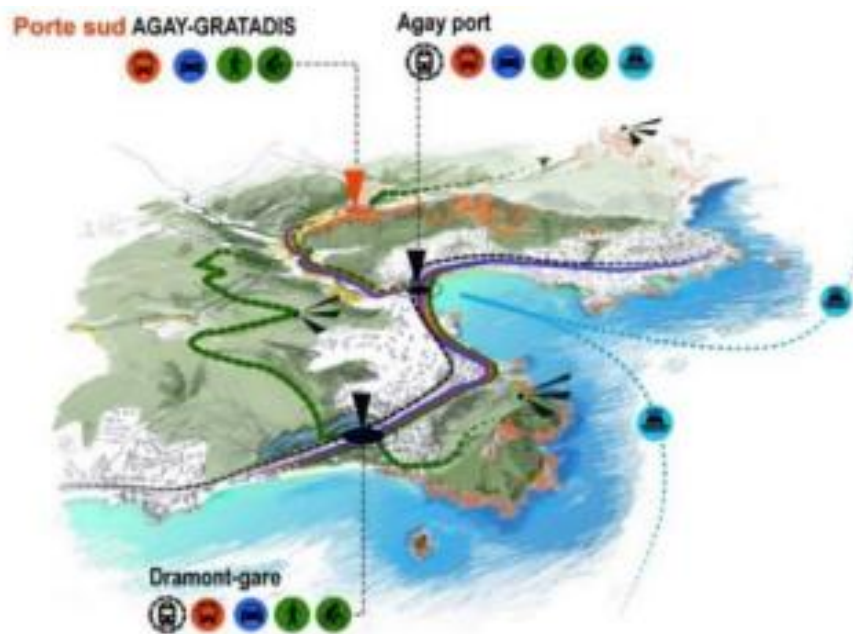
Elle tend donc à accueillir les flux entrants engendrés par le rayonnement attractif du Massif de l'Estérel et également à recevoir les flux issus de la volonté de recul de la voiture depuis le cœur du massif. Ce secteur est à l'interface de deux zones majeures : la zone littorale urbaine et la Forêt Domaniale, cœur de massif de l'Estérel.

Une première partie, en lien direct avec l'espace urbain, reçoit les grands flux d'utilisateurs par :

- la route de la Corniche d'Or, RD 559, reliant les départements du Var et des Alpes-Maritimes le long d'un cordon littoral d'une exceptionnelle beauté et la route reliant le pôle urbain Saint-Raphaël/Fréjus, RD100,

- les gares ferroviaires d'Agay et du Dramont situées sur la ligne Marseille-Saint-Charles/Vintimille,
- le bus avec la ligne régulière 8, la ligne estivale 21 et la ligne scolaire 7,
- les navettes maritimes du port d'Agay et les places d'accueil du port du Poussai,
- les mobilités douces telles que pistes cyclables et itinéraires de randonnée,
- la place du Togo, principale aire de stationnement devant laquelle passent les usagers désirant accéder au massif depuis le bord de mer.

Une seconde partie, en lien avec l'espace naturel et la pénétration en Forêt Domaniale de l'Estérel est constituée de quatre espaces de stationnement (Gratadis 1 et 2, Belle-Barbe et Anthéor). D'autres aires de stationnement parsèment le linéaire routier jusqu'au Col Notre-Dame. Cette partie, intégralement située en Forêt Domaniale de l'Estérel, a fait l'objet d'un projet de réhabilitation des sites d'accueil dans le but d'envisager un recul de la voiture du cœur du massif. Il s'agit ici d'initier la diminution des flux de véhicules en limitant la circulation à la périphérie du massif, à proximité immédiate de l'entrée de la Forêt Domaniale. Une navette permet les jours de forte affluence identifiés lors de l'étude de fréquentation, de visiter le massif par le biais d'une nouvelle expérience, où seule la navette est autorisée à circuler permettant de retrouver ainsi la sérénité attendue d'un site naturel d'exception.



*Localisation de la Zone d'Accueil Cardinale Sud et des principes de liaisons multimodales - Commune de Saint-Raphaël*

### **Mise en place d'un service de navettes pour un accès régulé au massif**

Dans le prolongement des aménagements engagés au sein de la Zone d'Accueil Cardinale Sud (Agay-Gratadis) et du pôle multimodal, le Syndicat a poursuivi la mise en œuvre d'une politique de mobilité durable visant à réguler la fréquentation en cœur de massif. Le service de navettes de l'Estérel, déployé par le S.M.G.S.E en partenariats avec l'ONF, constitue une étape majeure de cette démarche en offrant une solution d'accès collective et respectueuse de l'environnement.

Entre mai et juin 2025, 6902 usagers ont emprunté les navettes, soit une hausse de 35% par rapport à 2024. Opéré les week-ends et jours fériés, le dispositif a permis de supprimer près de

2 860 voitures de la circulation en cœur de massif, contribuant directement à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et à la préservation des milieux naturels.

L'évaluation environnementale confirme un gain carbone net significatif : environ 1,3 tonne de CO<sub>2</sub> émise par les navettes, contre près de 7,7 tonnes qui auraient été générées par les véhicules individuels. Ces résultats illustrent l'efficacité du dispositif dans un territoire particulièrement exposé à la pression automobile.

Une enquête de satisfaction menée auprès de 148 usagers révèle un taux de satisfaction globale de 85%, avec 62% des répondants se déclarant prêts à payer pour le service. Les avis recueillis soulignent la qualité de l'accueil et la pertinence du dispositif, les principales suggestions portant sur la fréquence des trajets.

Cette expérimentation a permis de consolider un modèle de mobilité durable conciliant accessibilité, préservation paysagère et qualité d'accueil.

Fort de ces résultats encourageants, le Syndicat prévoit la reconduction du dispositif en 2026, afin de poursuivre l'objectif d'un accès maîtrisé et respectueux au cœur de l'Estérel.



*Service de navettes de l'Estérel en fonctionnement - commune de Saint-Raphaël*

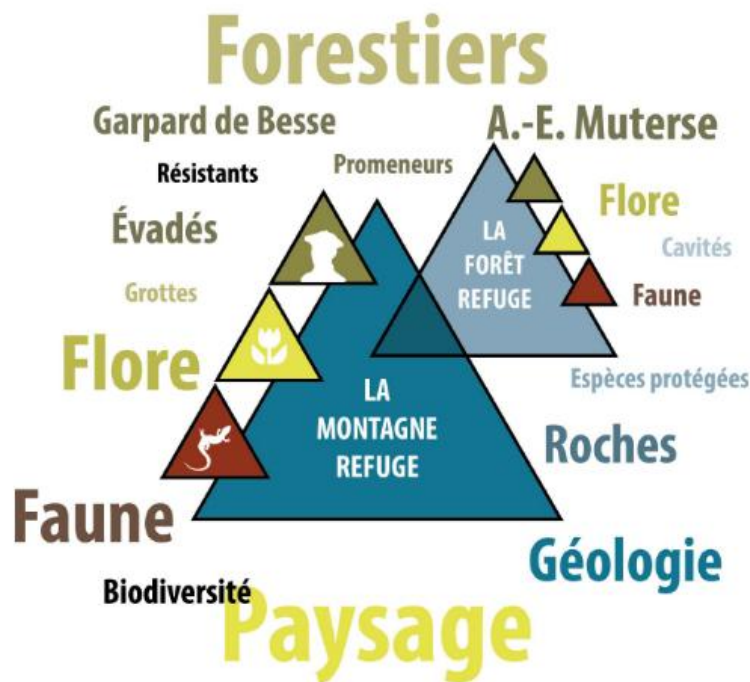
## **Action 22 - Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Nord « Col du Testanier/ le Malpey »**

L'année 2025 a vu le lancement de l'Avant-Projet Définitif de la Zone d'Accueil Cardinale Nord (ZACN) Malpey avec une visite terrain « regards croisés » élus/techniciens afin d'obtenir une projection commune pour ce site.

Avec une vocation d'accueil forte liée à la présence de paysages emblématiques et d'un patrimoine architectural tel que la maison forestière du Malpey, la ZACN verra la déclinaison d'un concept d'interprétation « dans les pas d'Auguste » tourné vers la notion de montagne

refuge. Auguste-Eugène MUTERSE, inspecteur des Eaux et Forêts, qui aménagea le massif de l'Estérel et Auguste Michel-Lévy, inspecteur général des Mines et géologue, qui permit la description du porphyre bleu de l'Estérel et le baptisa Estérellite seront mis à l'honneur.

## CONCEPT D'INTERPRÉTATION « DANS LES PAS D'AUGUSTE »



>> Un concept qui permet d'unifier les différentes dimensions historiques, humaines, naturelles et symboliques, du Col du Testanier et du Mont Vinaigre.

Le col du Testanier n'est pas seulement un passage entre deux versants : c'est un seuil. Depuis toujours, ceux qui cherchent à fuir, à se cacher ou simplement à respirer y trouvent un abri.

La montagne refuge, c'est un espace de repli, de protection, de résistance et de ressourcement.

C'est vrai à travers les époques pour la faune, la flore, les hommes.

Illustration du concept d'interprétation pour la Zone d'Accueil Cardinale Nord « Malpey » - Commune de Fréjus

STATION  
0

## DU COL DU TESTANIER AU BELVÉDERE

### PARKING DU COL DU TESTANIER – PLAN MASSE PAYSAGER

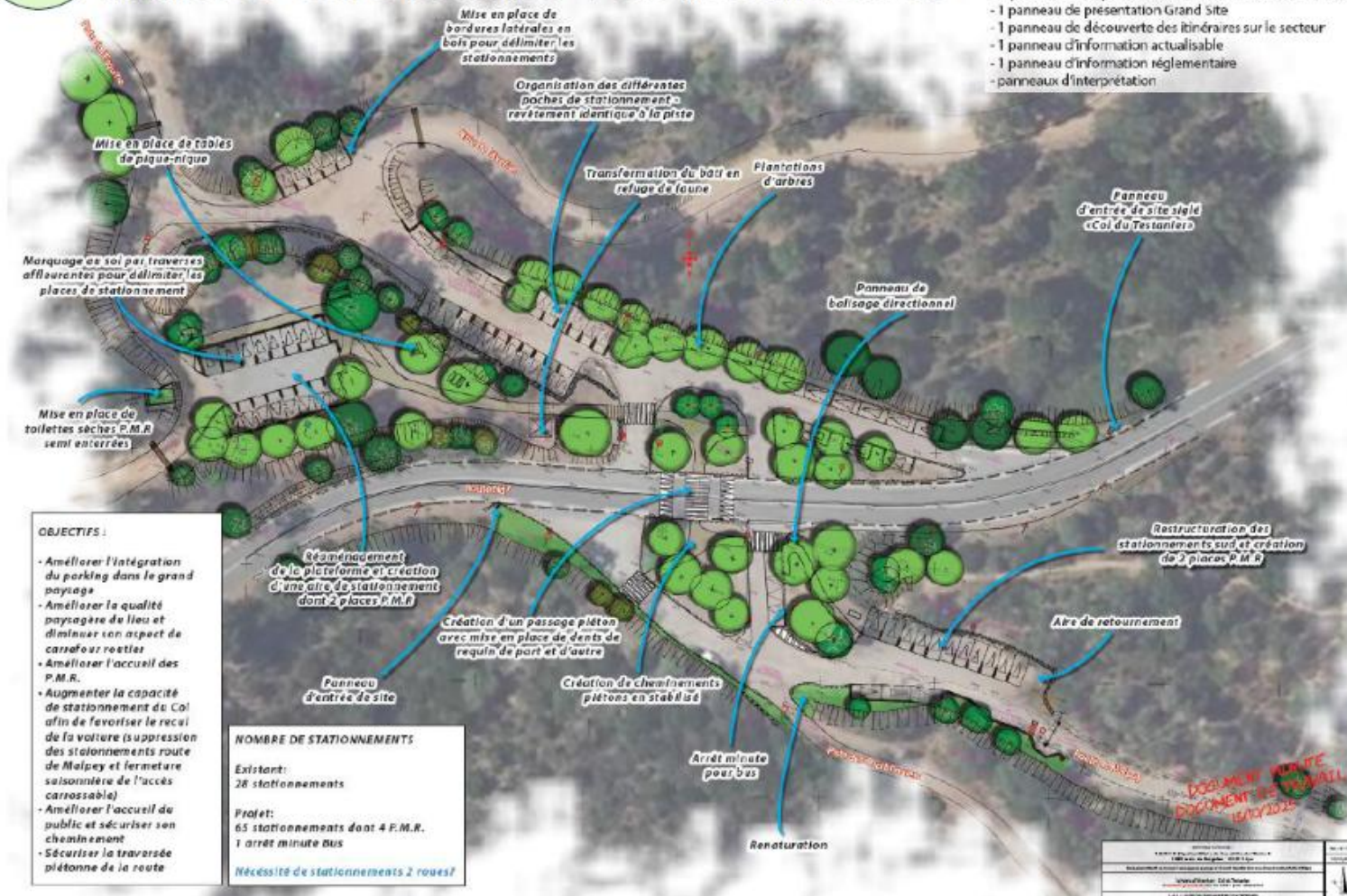


Schéma d'intention aménagement du col du Testanier - Commune de Fréjus

### **Action 23 - Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Ouest avec valorisation du site emblématique du Blavet**

La Zone d'Accueil Cardinale Ouest « Blavet » bénéficie aux trois Établissements Publics de Coopération Intercommunale : Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA) au sud, la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) au nord et Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) à l'ouest. En 2025, un schéma d'intention a été réalisé pour formaliser l'organisation et l'aménagement futurs de la zone. En attendant la concrétisation de ce projet, un ponceau en bois, type passerelle sans rambarde, a été installé pour relier le parking principal à l'aire de stationnement de délestage, facilitant ainsi l'accès au site Pierre du Coucou et améliorant la circulation piétonne.



*Montage photo de la proposition du futur aménagement de l'entrée dans les gorges du Blavet  
Commune de Bagnols-en-Forêt*

## **Action 24 - Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Chapelle Saint-Roch/Lac Aréna permettant l'accès au site classé du Rocher de Roquebrune**

La Zone d'Accueil Chapelle Saint-Roch/Lac Aréna constitue un aménagement autour du Lac de l'Aréna et de la chapelle Saint-Roch, située en bordure du site. Au pied du Rocher de Roquebrune, ce site combine le patrimoine ancien et culturel, représenté par la chapelle, avec l'usage récréatif du lac, ancien site industriel de carrière transformé en espace de loisirs (balades familiales, pique-niques...).

En 2025, un schéma d'intention a été réalisé pour structurer et orienter les futures interventions sur cette zone. Ce schéma intègre des esquisses paysagères intéressantes ainsi que la définition des couleurs et du graphisme des panneaux, permettant d'assurer une cohérence visuelle et fonctionnelle de la signalétique et des équipements d'information. Il constitue une étape préparatoire essentielle pour la mise en œuvre future des aménagements et de la médiation sur le site.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions de valorisation menées sur la zone d'accueil, complétant le dispositif de signalétique et d'information environnementale déjà mis en place en 2024, notamment avec la fourniture et la pose de deux lutrins de sensibilisation destinés à promouvoir le respect de l'environnement.



*Montage photo de la proposition du futur aménagement de la Zone d'Accueil Chapelle Saint-Roch/Lac de l'Aréna - Commune de Roquebrune-sur-Argens*

## Action 25 - Aménagement et/ou pose de la signalétique d'accueil sur des portes d'entrée de niveau 2

### Portes secondaires de l'Auriasque et du Logis de Paris

L'année 2025 a vu le lancement de l'étude d'Avant-Projet Définitif de la Zone d'Accueil Cardinale Nord (ZACN) Malpey au sein de laquelle ont été incluses les portes secondaires de l'Auriasque et du Logis de Paris dans une logique de traitement de l'ensemble du secteur. En effet, ces espaces sont liés par la desserte de la RDN7 et les espaces de stationnement peuvent, compte-tenu de leur proximité, se répondre en termes d'occupation.

Avec une vocation d'accueil faible comparée au col du Testanier caractérisée comme point de passage, ces portes secondaires verront la déclinaison minimaliste des équipements d'accueil du Grand Site. En revanche, en concertation avec le service voirie du Département du Var, les accès seront sécurisés et bénéficieront d'une meilleure visibilité.

Ces principes seront présentés lors d'un COPIL en 2026.

## COL DE L'AURIASQUE

### COL DE L'AURIASQUE – PLAN MASSE PAYSAGER



Schéma d'intention de l'aménagement du col de l'Auriasque - Commune de Fréjus

## Orientation 4 - Mettre en œuvre le réseau d'itinéraires de nature terrestres

### **Action 26 - Requalification et balisage du réseau d'itinéraires de sports de nature**

La préservation de l'esprit des lieux par la gestion des flux d'usagers nécessite de mettre en place une organisation des activités par tronçons d'itinéraires retenus au Schéma d'Accueil du Public. Il s'agit ici d'offrir des parcours de qualité pour chaque type d'activité de nature et d'organiser la multi-activité sur le massif.

Plusieurs « boucles » ou « circuits » seront ainsi proposés au départ des zones d'accueil et portes d'entrée afin de s'adapter aux différents niveaux de performance du public.

Un sens de parcours sera défini afin de valoriser la découverte immersive dans le massif tout en veillant à la cohabitation des usages et au croisement des flux. Certains tronçons ne seront par exemple utilisables par les vélos qu'à la montée, dans l'objectif d'éviter des collisions entre randonneurs et cyclistes.

Ce principe s'applique à ce jour pour les activités randonnée pédestre, vélo et escalade.

#### **Activités**

##### Randonnée pédestre

Le Syndicat et le comité départemental du Var de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP), liés par une convention, ont validé 58 boucles de randonnées pédestres qui seront labellisées FFRP. En 2025, 64 parcours ont ainsi été balisés (peinture jaune RAL 1023) et expertisés (fiches anomalies) par les équipes de la FFRP. Les descriptifs « pas à pas » ont également été réalisés pour chaque circuit.

##### Cyclisme

Le massif se découvre également à vélo : VTT ou Gravel, de course, musculaire ou avec assistance électrique, seul ou en groupe.

Cette activité sur le massif connaît un fort accroissement d'usagers lié à un nouvel engouement post Covid des activités d'extérieur et à l'amélioration de l'offre en VTAE (Vélo Tout Terrain à Assistance Electrique). Les clubs locaux de cyclisme se sont étoffés et de nombreux loueurs sont désormais présents tout autour du massif, quasiment à chaque zone d'accueil. L'offre de découverte du massif à vélo accompagnée d'un guide a également suivi la tendance.

En 2025, les circuits VTT ont été définis sur les communes de Bagnols-en-Forêt, Fréjus et Saint-Raphaël. Des boucles ont été établies par niveau de difficulté, chaque niveau étant associé à une couleur spécifique pour faciliter l'orientation et la lisibilité du réseau. Ces itinéraires, qui constituent une étape clé dans la valorisation et la structuration du réseau cyclable du massif, seront réalisés et balisés en 2026.

La conception de ces circuits a été réalisée par des personnels diplômés et habilités, conformément au Schéma d'Accueil du Public, afin de garantir une pratique sécurisée et adaptée à tous les niveaux. Chaque boucle a été pensée pour relier les différents points d'accès au massif, en conservant un sens de circulation sécurisé et optimisant la découverte du territoire. L'ensemble des tracés a été validé par les propriétaires fonciers et gestionnaires concernés, assurant la compatibilité avec l'usage du territoire et la préservation des espaces naturels.

## **La veille et l'entretien des itinéraires**

Les labels fédéraux attendus pour ces itinéraires de qualité engagent le gestionnaire à en assurer l'entretien, afin d'en garantir en permanence le niveau de technicité annoncé. La dimension des linéaires concernés entraîne la mise en place d'un réseau de veille à l'échelle du territoire et des 40.000 hectares sur lesquels s'étendent les parcours proposés.

Des conventions ont donc été instaurées avec différentes associations et clubs, d'activité sportive ou culturelle, afin de garantir une surveillance régulière de ces circuits. Des fiches d'anomalies sont fournies à des récurrences définies préalablement par les associations volontaires au pôle « Travaux et Aménagements » du Syndicat.

Ces déclarations permettent de détecter dans les meilleurs délais les anomalies afin d'y remédier. Selon la nature des problèmes rencontrés, l'itinéraire peut être soit temporairement fermé au public, soit voir son niveau de difficulté augmenter le temps que le sujet soit traité.

La signalétique directionnelle et d'information quant au niveau de difficulté rencontré sur les itinéraires d'activités de nature est primordiale pour permettre au visiteur de s'orienter mais également pour visualiser les usages permis sur chaque tronçon. Il y a donc une signalétique de deux types : directionnelle et de couleur par niveau.

Des poteaux-flèches directionnels faisant apparaître les destinations proches, un peu plus distantes ou éloignées, ainsi que les distances et les temps de parcours pédestres correspondants sont installés aux carrefours d'itinéraires. Des pictogrammes gravés sur les lames directionnelles indiquent également les activités autorisées sur le tronçon indiqué ou les sites d'escalades à proximité.

A cette information directionnelle et descriptive des activités permises, vient s'ajouter l'information sur le niveau de difficulté. Pour les parcours VTT il s'agira de l'implantation de plaquettes réglementaires de la Fédération Française de Cyclisme (triangle coloré) facilement différenciable de la signalétique peinture de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (peinture jaune). Les poteaux-flèches peuvent également recevoir des informations de type « chemin de Saint-Jacques de Compostelle » ou PR de Pays.

Ces poteaux sont ornés d'un numéro permettant le géoréférencement du site par les services de secours.

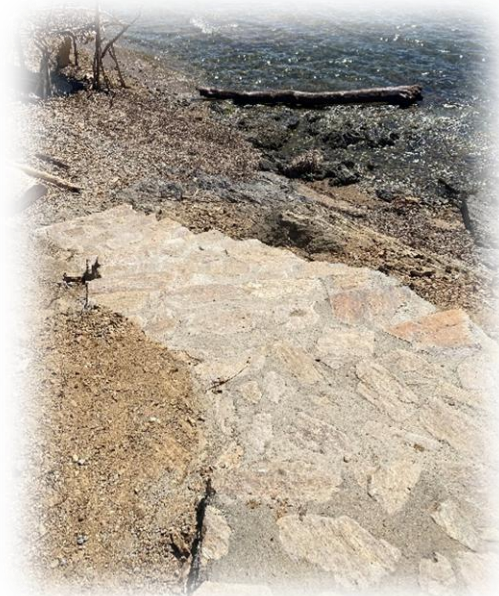
L'entretien de cette signalétique est assuré par les membres de clubs et association inscrits dans la démarche de conventionnement concernant les itinéraires d'activités de nature.

## **Les travaux sur itinéraires**

Afin de rendre conforme à la pratique supportée par l'itinéraire l'ensemble du réseau mis à disposition des usagers dans l'objectif d'offrir une expérience immersive de qualité, des travaux structurels ont été poursuivis en 2025. Il s'agit ici de mettre en sécurité et valoriser les tronçons trop dégradés par l'érosion (qu'elle soit naturelle ou liée à l'activité anthropique) pour pouvoir accueillir un large public de pratiquants. Certains parcours sont volontairement laissés en l'état car ils correspondent à un public plus « technique » désireux de parcourir autre chose qu'une promenade familiale. Le niveau de difficulté et d'engagement est alors clairement annoncé à l'entrée des parcours et sur les descriptifs « pas à pas » disponibles auprès des Offices du Tourisme, des topo-guides ou des sites spécialisés.

Le principe est la mise en sécurité des usagers par des travaux disparaissant dans le paysage. Les techniques de maçonnerie de cueillette employant des matériaux issus du site sont privilégiées (taille d'embranchement dans la roche mère, réalisation de marche et revers d'eau en maçonnerie en pierres sèches, mise en défens des sentes anarchiques avec les matériaux de proximité, mise en forme de l'assiette du sentier, délimitation du tracé...).

Des travaux ont été réalisés sur le sentier d'accès à la balade palmée du secteur des Issambres, sur la commune de Roquebrune-sur-Argens. Cette intervention a consisté en la création d'emmarchements en pierres maçonnées afin de sécuriser les cheminements sur les portions les plus pentues et exposées, tout en améliorant le confort de circulation pour les usagers. Ces aménagements permettent de canaliser les flux, de limiter l'érosion et de préserver les milieux naturels environnants.



*Travaux sentier du littoral des Issambres - Commune de Roquebrune-sur-Argens*

Enfin, des améliorations ont été apportées au sentier balisé « jaune » sur le site du Rocher de Roquebrune-sur-Argens. Ces interventions ont consisté en la réalisation d'emmarchements, de revers d'eau et de petits ouvrages de stabilisation destinés à gérer les écoulements pluviaux et à limiter l'érosion, tout en maintenant le niveau de difficulté annoncé pour ce parcours.

L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans une démarche globale de requalification du réseau d'itinéraires de sports de nature, visant à garantir la sécurité des usagers, la pérennité des cheminements et la préservation des paysages remarquables du massif.

## Action 27 - Gestion des sites d'escalade aménagés du Grand Site

La gestion des sites d'escalade aménagés du Grand Site constitue une opération récurrente tout au long de l'année. Dans le cadre du Projet Grand Site de France - Massif de l'Estérel, ces actions visent à garantir la sécurité, l'entretien et la qualité de l'expérience pour tous les usagers, tout en préservant les patrimoines naturels et paysagers du massif.

L'entretien régulier des voies d'escalade est assuré sous la délégation de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME). Chaque année, environ 350 voies font l'objet d'une maintenance préventive et corrective, incluant la vérification des équipements, le maintien en bon état d'utilisation et la mise à jour de la signalétique. Les interventions sont consignées dans des rapports détaillés précisant les voies concernées, les actions réalisées et les personnes impliquées.

La signalétique des sites naturels d'escalade continue d'être améliorée afin d'assurer sécurité et information pour les pratiquants. Les plaquettes nominatives et panneaux de secteur permettent aux usagers d'identifier le niveau des voies, de localiser les points de secours et de respecter les zones dédiées à l'escalade.

L'ensemble de ces interventions contribue à maintenir des sites d'escalade sûrs, accessibles et pédagogiques, tout en respectant l'esprit du Grand Site et la protection des zones les plus sensibles.

## Action 28 - Réalisation d'une charte des manifestations

Validée à la fin de l'année 2024 après une large concertation avec les communes, les gestionnaires et les organisateurs d'événements sportifs et culturels, la Charte des manifestations constitue désormais un outil de référence pour l'organisation responsable d'activités en milieu naturel au sein du Grand Site - Massif de l'Estérel.

En 2025, sept organisateurs majeurs ont officiellement adhéré à cette démarche exemplaire :

- Club Alpin Français - CAF - Estérel (BREST),
- XTERRA (Trail des Balcons d'Azur),
- T.H.E (Trail Hermès Estérel),
- Association TERRE (Critérium),
- ASO (Roc d'Azur),
- Estérel Côte d'Azur Agglomération (Adrets Naline),
- Solola Évènement (Spartan Race).

Par leur engagement, ces structures affirment leur volonté de préserver les ambiances paysagères, les vues remarquables et les milieux traversés, tout en renforçant la cohérence entre valorisation du territoire et respect de l'environnement.

Un calendrier actualisé des manifestations est désormais consultable sur le site du S.M.G.S.E. Il est mis à jour au fil des transmissions des chartes signées par les organisateurs, garantissant la transparence et la lisibilité des événements respectueux des valeurs du Projet Grand Site.

Afin d'approfondir la connaissance des pratiques et d'objectiver les enjeux liés à ces événements, le S.M.G.S.E a fait appel à un bureau d'étude spécialisé pour conduire une analyse des manifestations sportives et culturelles organisées sur le territoire.

Réalisée en 2025, cette étude dresse un état des lieux détaillé du nombre, de la typologie et de la répartition saisonnière des manifestations entre 2019 et 2024, et formule des préconisations pour une gestion plus durable de ces événements.

Les résultats de cette étude seront présentés lors du premier comité des manifestations, dont la mise en place constituera la prochaine étape clé. Ce comité aura pour mission de faire vivre la charte, d'en assurer le suivi, d'établir un bilan annuel et, le cas échéant, de l'adapter ou la faire évoluer en fonction des retours d'expérience. Cette gouvernance partagée marque une nouvelle avancée vers une gestion équilibrée des usages et des pratiques de pleine nature sur le Grand Site.



*Réunion de concertation dans le cadre de l'élaboration de la charte des manifestations – Commune de Fréjus*

## **AXE 3 – Etablir une gestion durable pour le Grand Site et sensibiliser le public**

### Orientation 5 - Pérenniser le Grand Site

#### **Action 29 - Mettre en adéquation les moyens et l'organisation du S.M.G.S.E avec les enjeux du Projet Grand Site de France Massif de l'Estérel**

L'année 2025 a marqué une étape structurante dans la mise en œuvre du Projet Grand Site de France - Massif de l'Estérel, notamment à travers le déploiement opérationnel de la formation « Ambassadeurs Grand Site » et le renforcement de la gouvernance thématique associée.

La formation « Ambassadeurs Grand Site », destinée aux professionnels du territoire, acteurs locaux engagés et passionnés, s'est déroulée sur une semaine complète au mois de septembre. Elle avait pour objectif de garantir la qualité et l'homogénéité des discours auprès des visiteurs, tout en favorisant des comportements respectueux des enjeux environnementaux, paysagers et de sécurité du massif.

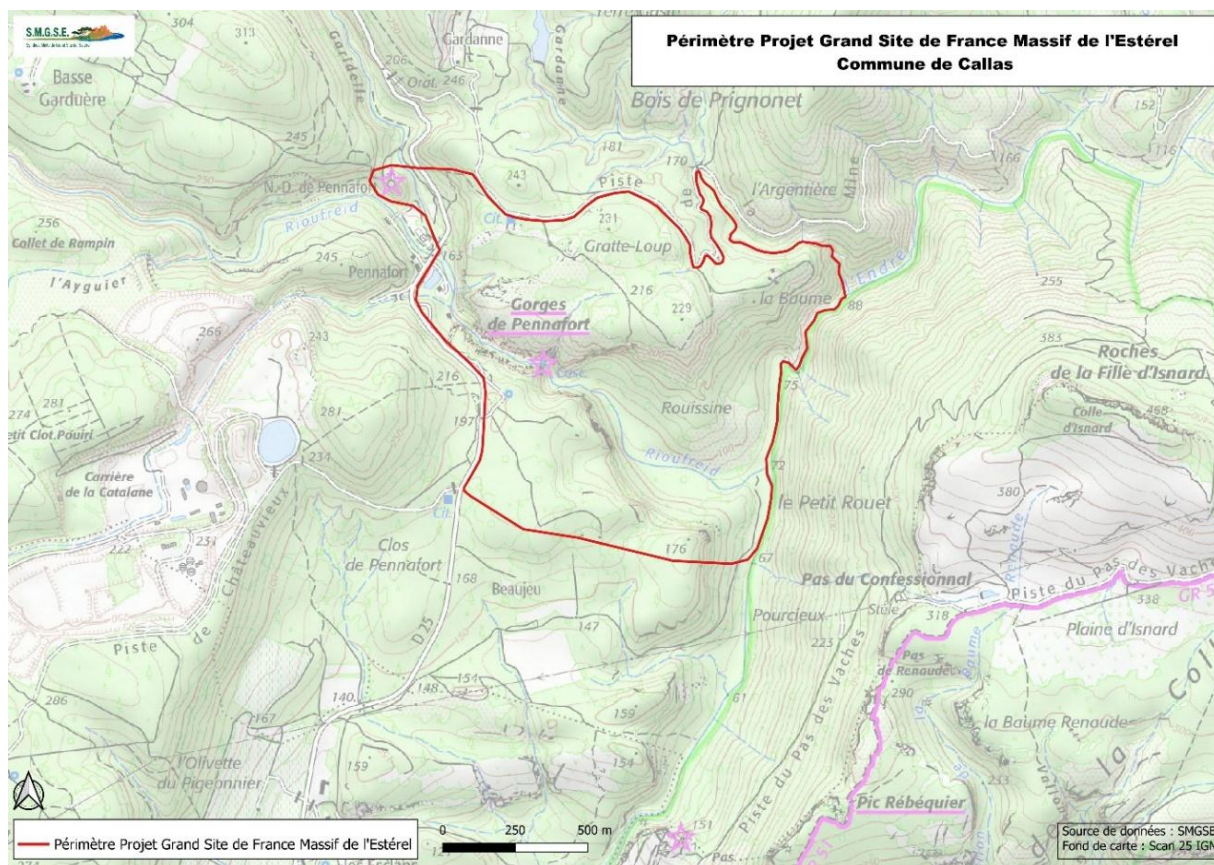
Cette formation a réuni 10 participants, désormais reconnus comme Ambassadeurs Grand Site, et s'est articulée autour de plusieurs modules complémentaires :

- 1 jour consacré aux missions du Grand Site, aux enjeux PGSF et PIDAF, avec l'intervention du S.M.G.S.E et de professionnels de sports de pleine nature (CT FFME 83) ;
- 1 jour dédié à la réglementation et aux spécificités du massif de l'Estérel (forêt domaniale, sylviculture du chêne-liège, végétation caractéristique du Dramont), en partenariat avec l'ONF ;
- 3 jours alternant apports théoriques en salle et sorties de terrain, consacrés à la géologie du massif et à la lecture de paysage.

En complément, la première commission thématique des Ambassadeurs Grand Site s'est tenue en 2025. Cette instance a permis de poser les bases d'un réseau d'ambassadeurs structuré, de favoriser les échanges de pratiques et de renforcer l'articulation entre le S.M.G.S.E et les acteurs de terrain. Elle constitue également un espace de réflexion prospective, visant à clarifier les perspectives d'évolution du dispositif, le rôle des ambassadeurs à moyen et long terme et les actions à développer, contribuant ainsi à une meilleure adéquation des moyens humains et organisationnels avec les enjeux du Projet Grand Site de France.

### **Action 30 - Réviser le périmètre du Projet Grand Site**

La commune de Callas, qui abrite notamment les gorges de Pennafort, a montré un intérêt pour la Démarche Grand Site de France, qui s'est matérialisé par une proposition de convention soumise fin 2024. L'extension du périmètre portait sur 200 hectares. Malgré une nouvelle réunion d'échange en avril 2025 et une réduction de l'extension à 135 hectares, la convention n'a pas été signée par les parties et le projet semble suspendu jusqu'aux prochaines élections municipales de 2026.



*Cartographie du projet d'évolution du périmètre du Projet Grand Site de France - Massif de l'Estérel - Commune de Callas*

### Action 33 - Poursuite de l'animation de l'observatoire de la fréquentation terrestre du Grand Site

La gestion durable de la fréquentation est au cœur de la démarche des Grands Sites de France. Il est important de connaître la fréquentation pour mieux l'appréhender, diversifier l'offre de visite, etc..., De nombreuses stratégies sont développées par le Syndicat pour fluidifier et canaliser les flux de visiteurs afin de limiter leur impact sur l'espace naturel.

Pour assurer un suivi des flux et alimenter un observatoire annuel de la fréquentation, dix-huit éco-compteurs sont répartis dans le massif de l'Estérel dont dix sont propriétés du Syndicat.

Fin janvier 2025, le renouvellement partiel des dispositifs de comptage, rendus obsolètes par l'évolution des réseaux de communication (3G, H+, 4G et future 5G), a été réalisé. 8 sites de comptage ont ainsi fait l'objet d'une intervention technique.

- Eco-compteur multi vélo/voiture Gratadis,
- Eco-compteurs multi vélo/piéton Anthéor, Belle-Barbe et Castelli,
- Eco-compteurs mono-activité piéton Trayas, Malpasset piétons, Cap Roux et Dramont.

Le rapport de l'observatoire de la fréquentation 2024, issu de l'analyse des données collectées sur l'année 2024, a été diffusé en septembre 2025.

2.315.004 visites ont été enregistrées par éco-compteurs en 2024 soit une augmentation de quasiment 20% par rapport à 2023.

## POIDS DES SITES PAR ORDRE DECCROISSANT DE FREQUENTATION

| Eco-compteur         | Pratique | Nombre moyen de visites/an |              | Eco-compteur     | Pratique | Nombre moyen de visites/an |              |
|----------------------|----------|----------------------------|--------------|------------------|----------|----------------------------|--------------|
| Gratadis             | Voitures | 300 224                    | ➔ + 10,61 %  | Cap roux         | Piétons  | 44 004                     | ➔ + 28,98 %  |
|                      | Vélos    | 148 410                    | ➔ + 17,15 %  | Malpasset 1      | Piétons  | 38 760                     | ➔ + 1,03 %   |
| Pointe de l'Aiguille | Piétons  | 125 956                    | ➔ + 133,77 % | Autel            | Piétons  | 18 384                     | ➔ - 14,09 %  |
| Dramont              | Piétons  | 113 333                    | ➔ + 11,40 %  | Cadière          | Piétons  | 18 795                     | ➔ + 126,00 % |
| Carrière             | Piétons  | 85 141                     | ➔ + 76,03 %  | Mineurs          | Piétons  | 13 206                     | ➔ + 125,95 % |
| Anthéor              | Piétons  | 42 054                     | ➔ - 15,93 %  | Pierre du Coucou | Piétons  | 11 843                     | ➔ + 21,74 %  |
|                      | Vélos    | 28 287                     | ➔ + 4,09 %   |                  |          |                            |              |
| Malpey               | Voitures | 67 253                     | ➔ + 7,63 %   |                  |          |                            |              |
| Belle-barbe          | Piétons  | 34 975                     | ➔ + 18,89 %  |                  |          |                            |              |
|                      | Vélos    | 12 149                     | ➔ + 8,23 %   |                  |          |                            |              |
| Œuf de bouc          | Piétons  | 46 451                     | ➔ - 3,91 %   |                  |          |                            |              |
| Castelli             | Piétons  | 14 010                     | ➔ - 25,18 %  |                  |          |                            |              |
|                      | Vélos    | 30 844                     | ➔ + 7,60 %   |                  |          |                            |              |

## TOTAL ECO-COMPTEURS

1 194 079 visites/an

Extrait Etude de fréquentation : "51,58% des visites ont effectivement été réalisées en passant par au moins un éco-compteur du massif"

## TOTAL MASSIF

2 315 004 visites/an

➔ + 19,88%

45

## Synthèse chiffrée de l'observatoire de la fréquentation 2024

## Action 35 - Mettre en place un Observatoire Photographique des Paysages (OPP)

Loin d'une démarche esthétique ou d'une simple collection de cartes postales, l'Observatoire Photographique des Paysages constitue un outil stratégique de connaissance et de gestion du territoire. Il permet de suivre dans le temps les transformations visibles du paysage, de comprendre les dynamiques à l'œuvre, qu'elles soient naturelles ou humaines, et d'éclairer les décisions en matière d'aménagement, de préservation et de valorisation du Grand Site.

L'année 2025 marque une étape déterminante dans la mise en place de cet observatoire. Après une phase préparatoire, intégrant la prise en compte des 16 unités paysagères, le repérage des points de vue, la définition de la méthode et le missionnement d'un photographe professionnel, le dispositif est entré dans sa phase opérationnelle.

La Commission Paysage, réunie le 22 octobre 2025 à la Villa Aurélienne, a permis de franchir une étape clé :

- identifier les enjeux paysagers prioritaires à suivre dans le temps,
- adapter et préciser les points de vue stratégiques parmi les sites déjà photographiés,
- définir les modalités de mise en œuvre du suivi, incluant la reconduction, la valorisation et la diffusion.

Une deuxième session d'automne a permis de prendre en compte l'ensemble des remarques et suggestions formulées lors de cette réunion. Elle conduira à la validation définitive des points de vue retenus et à la détermination de la fréquence de reconduction des prises de vue, assurant ainsi la robustesse scientifique et la cohérence méthodologique de l'OPP.

Véritable outil de veille et de pédagogie, l'OPP permettra de documenter l'évolution du Grand Site dans la durée, de valoriser la diversité de ses paysages et d'accompagner les

politiques publiques du futur projet de territoire 2026 - 2033 et au-delà. Il incarne la volonté du Grand Site de fonder toute action sur une lecture partagée et raisonnée du paysage.

## Orientation 6 - Informer et communiquer sur le Grand Site et l'offre d'accueil

### **Action 36 - Créer les outils de communication Grand Site**

La communication du Projet Grand Site de France - Massif de l'Estérel franchit une nouvelle étape dans sa structuration et sa visibilité. L'année confirme la montée en puissance des outils numériques mis en place depuis 2023 : site internet, newsletters, réseaux sociaux (Facebook et Instagram) et supports de valorisation du territoire.

Le site internet connaît une progression remarquable, avec plus de 8 500 visiteurs (+120 %) et 24 000 pages vues (+156 %) sur la période, traduisant un intérêt croissant pour les thématiques de découverte et de préservation du massif. Les contenus les plus consultés concernent désormais les randonnées, la Fête du Grand Site de l'Estérel et le calendrier des manifestations, illustrant la convergence entre promotion touristique raisonnée et sensibilisation environnementale.

Les réseaux sociaux confirment également cette dynamique : plus de 55.000 interactions cumulées en 2025 et un taux d'engagement stable à près de 60 %, témoignant de la fidélisation des publics et de la qualité des contenus diffusés.

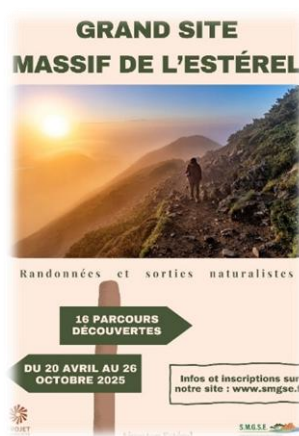
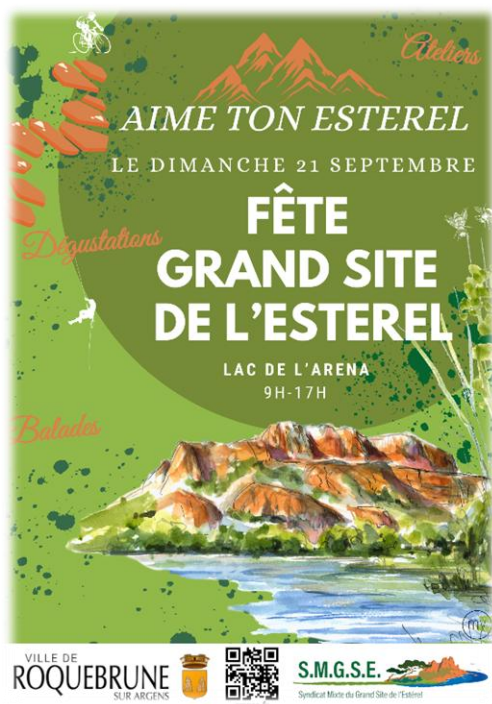
Un compte LinkedIn dédié au Syndicat a été créé en 2025, permettant d'échanger avec d'autres Grand Sites et professionnels, et de partager bonnes pratiques et avancées de projet.

Les supports physiques ont également été développés pour accompagner les différentes initiatives :

- flyers, affiches et banderoles pour la Fête du Grand Site de l'Estérel ;
- flyers pour les 16 randonnées découvertes et sorties naturalistes (du 20 avril au 26 octobre) ;
- panneaux et dépliants pour l'expérience « Ascension vers l'Estérel » mise en place de mai à juin, accompagnés de questionnaires en ligne pour recueillir les retours des participants ;
- réalisation d'une bâche aux couleurs et à l'identité visuelle du Syndicat ;
- refonte et impression de nouvelles cartes de visite pour les agents du Syndicat, afin de renforcer son image et sa visibilité auprès des partenaires ;
- création d'objets de communication (stylos, crayons, gobelets, stickers et tote bags) conçus aux couleurs du Grand Site et distribués lors des événements et actions de sensibilisation, afin de diffuser l'identité du Grand Site.

Ces supports ont été déployés directement lors des événements et/ou dans les lieux d'accueil du territoire, tels que offices de tourisme, mairies et commerces locaux, assurant une visibilité optimale et une diffusion cohérente de l'information auprès du grand public.

Cette montée en puissance des outils s'appuie sur une identité visuelle partagée, claire et cohérente, incarnée par la signature « Aime ton Estérel », symbole de l'attachement au territoire et de l'équilibre entre préservation et valorisation. La communication du Grand Site s'affirme ainsi comme un véritable levier d'adhésion collective, mobilisant élus, habitants et visiteurs autour d'un même objectif : faire connaître, comprendre et aimer l'Estérel.



Présentation des différents supports de communication produits

### Action 37 - Communiquer efficacement sur le Projet Grand Site de France - Massif de l'Estérel

L'année 2025 marque un tournant pour la communication du Projet Grand Site de France - Massif de l'Estérel (PGSF), à la suite de la validation ministérielle du dossier le 7 novembre 2024. Dans ce contexte, le S.M.G.S.E a poursuivi une stratégie de communication cohérente et partagée, visant à faire connaître le PGSF et à fédérer élus, habitants et visiteurs autour d'un message central : celui d'un territoire exemplaire, préservé, vivant et ouvert à tous.

La communication du Grand Site s'est appuyée sur plusieurs axes complémentaires :

- présence numérique renforcée : les réseaux sociaux du Syndicat ont valorisé les réalisations concrètes du projet, mis en lumière les partenariats actifs et suivi l'avancée des actions, contribuant ainsi à la lisibilité et à la notoriété de la démarche,
- supports grand public : un livrable spécifique a été réalisé pour présenter les objectifs du PGSF, ses actions phares et ses perspectives à moyen terme, favorisant l'appropriation du projet par les habitants et les visiteurs,
- événements et actions de terrain : le S.M.G.S.E a renforcé sa présence lors d'événements locaux, notamment la Fête 100 % Nature à Fréjus, et a organisé la 2<sup>e</sup> édition de la Fête du Grand Site de l'Estérel le 21 septembre 2025. Ce rendez-vous emblématique a réuni exposants, associations, producteurs et partenaires institutionnels autour d'une journée festive mêlant découverte, sensibilisation et convivialité.

En 2025, la communication du Grand Site affirme sa maturité : cohérente, vivante et incarnée, elle s'inscrit au plus près du terrain et des publics, traduisant la volonté du Syndicat de faire aimer et comprendre le Grand Site tout en accompagnant sa préservation durable.



*Sorties terrain de présentation du Grand Site aux club alpins de Nice et de Cannes - Commune de Saint-Raphaël*



*Seconde édition de la Fête du Grand Site de l'Estérel le 21 septembre 2025 - Commune de Roquebrune-sur-Argens*

### **Action 38 - Développer et mettre en œuvre la stratégie de communication du Grand Site – Mise en œuvre de la charte d'accueil du Grand Site**

La stratégie de communication du Projet Grand Site - Massif de l'Estérel poursuit sa structuration autour d'une vision partagée et d'une identité clairement affirmée. En 2025, le Syndicat a bénéficié d'un accompagnement professionnel permettant de définir la meilleure stratégie de communication, fondée sur l'expérience et les pratiques reconnues de la communication publique territoriale. Cet appui a consolidé une ligne éditoriale cohérente, lisible et fédératrice à l'échelle du territoire.

L'année a également été marquée par la formation des premiers ambassadeurs du Grand Site, organisée du 1<sup>er</sup> au 5 septembre 2025. Ce programme immersif a réuni des acteurs du tourisme, de l'environnement, du sport et de la médiation, désireux de mieux comprendre et transmettre l'esprit du Grand Site. Les participants ont acquis une approche sensible du paysage, une connaissance approfondie du patrimoine naturel et culturel, ainsi qu'une compréhension fine des enjeux de préservation.

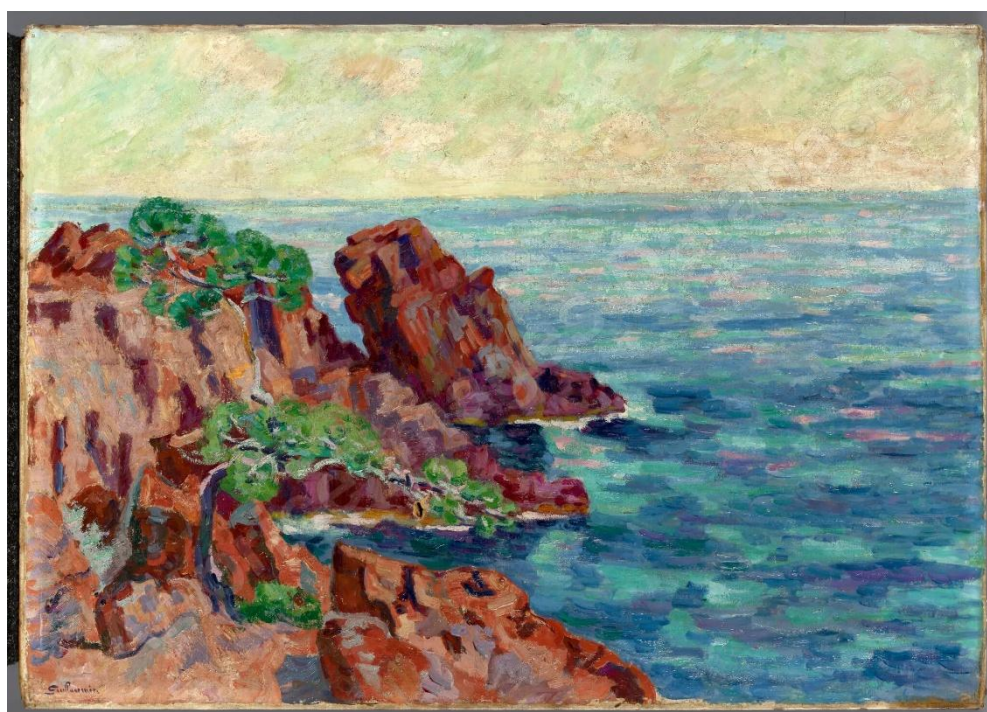
Dans la continuité de cette dynamique, le Syndicat engagera un cycle de rencontres avec l'ensemble des acteurs du tourisme : offices de tourisme, hébergeurs, structures d'accueil, accompagnateurs et associations, afin d'élaborer la charte d'accueil du Grand Site. Cette charte vise à porter un discours cohérent et uniforme sur le massif, en harmonisant les messages et les postures d'accueil, et en renforçant la lisibilité du Projet Grand Site auprès des visiteurs.

Ainsi, la communication du Grand Site s'affirme comme un levier collectif, associant acteurs du territoire et relais de terrain pour faire vivre une identité partagée, accueillante et responsable au cœur de l'Estérel.

## Orientation 7 - Développement du projet de découverte et de médiation « Raconte-moi l'Estérel »

### **Action 39 - Animation, création de lieux d'exposition dans le cadre du « Centre d'information et de découverte éclaté »**

Le Syndicat a été approché par le Musée des Beaux-Arts de Draguignan qui ambitionne d'explorer la diversité des perceptions de l'Estérel en invitant les visiteurs à se plonger dans le contexte artistique du fauvisme et touristique du début du XXe siècle. L'objectif est d'accompagner le musée dans le montage de son exposition (sélection des œuvres, localisation géographique des prises de vue, balade immersive dans l'Estérel « dans les pas des artistes », etc) et mettre en avant les actions de préservation des paysages d'exception menées par le Syndicat. L'exposition se tiendra du 21 mai au 31 octobre 2026.



Armand  
Guillaumin  
Les Roches  
rouges à Agay  
c.1900  
Huile/toile

En parallèle, une journée découverte à destination des enfants du centre de loisirs de la Bouverie a été organisée en avril par le S.M.G.S.E, en partenariat avec la ville de Roquebrune-sur-Argens. Cette initiative a permis aux enfants de partir à la découverte du Grand Site à travers plusieurs ateliers en rotation :

- présentation des grottes de la Bouverie avec une archéologue, offrant un regard sur le patrimoine historique et archéologique du massif,
- atelier pédagogique sur la faune, animé par l'équipe Natura 2000 d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, permettant aux enfants de mieux comprendre la biodiversité locale et les actions de préservation menées sur le site,
- initiation à l'escalade, encadrée par Var Sport Nature sur la face sud du Blavet, offrant aux jeunes une expérience sportive en pleine nature.

Cette journée a permis de sensibiliser les plus jeunes à la richesse naturelle et culturelle du Grand Site, tout en combinant découverte, apprentissage et pratique encadrée d'activités de plein air.



*Journée terrain organisée en ateliers organisée avec les scolaires - Commune de Roquebrune-sur-Argens*

#### **Action 40 - Définition et aménagement d'itinéraires de découverte (balades découvertes thématiques), et mise en valeur de sites d'intérêt sur ces itinéraires**

Pour la première fois, le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel a mis en place en 2025 un programme de randonnées découvertes et de sorties naturalistes, permettant au public d'explorer les richesses naturelles et patrimoniales du territoire.

Du 20 avril au 26 octobre, 16 parcours de découverte ont été proposés, valorisant des sites emblématiques tels que les gorges du Blavet, le Pic de l'Ours ou les forêts du Mont Vinaigre, tout en sensibilisant les participants à la préservation des milieux naturels et au patrimoine culturel du massif.

Les sorties ont été animées par Laurence Lassalle, guide de randonnée, et Marjorie Ughetto, spécialiste faune et flore. Chaque balade, d'une durée moyenne de trois heures, offrait une immersion complète dans les paysages et l'histoire du Grand Site, mêlant observation, pédagogie et approche sensible du territoire.

Les activités étaient gratuites et sur inscription, avec des groupes limités à 20-25 participants pour garantir un accompagnement de qualité et le respect des sites visités. Au total, 244 personnes ont participé, profitant pleinement de ces expériences enrichissantes et conviviales.

Ces itinéraires contribuent à valoriser le territoire, renforcer le lien entre visiteurs et paysages, promouvoir une fréquentation durable et respectueuse, et constituer un outil concret de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. La saison a confirmé le succès grandissant de

ces balades, instaurant une culture de découverte partagée fidèle à l'esprit du Grand Site et affirmant la volonté du Syndicat de reconduire et développer cette offre les années suivantes.



*Randonnée découverte du dimanche 28 septembre aux Gorges du Blavet avec la guide Laurence LASSALLE - © Gilles HOUZOT - Commune de Bagnols-en-Forêt*

### **Action 41 - Développer des partenariats avec l'Education nationale**

Le Grand Site a renforcé son ancrage éducatif en 2025 grâce au lancement du projet « Esprit de l'Estérel », initié dans le cadre des 50 ans du Conservatoire du littoral. Cette première action pédagogique, menée en partenariat avec l'école du Dramont, illustre la volonté du Syndicat de transmettre aux jeunes générations la connaissance et le respect du territoire à travers une approche sensible du paysage.

Du 23 au 27 juin 2025, deux demi-journées de sensibilisation ont réuni des élèves de CE2, CM1 et CM2, autour de thématiques essentielles pour comprendre et préserver leur environnement :

- histoire locale,
- urbanisation et aménagement du territoire,
- lecture de paysage, animée par le photographe professionnel M. Jean BELVISI en charge du futur Observatoire Photographique des Paysages du Grand Site.

Ces ateliers ont permis aux élèves de développer leur regard critique et leur sensibilité au territoire, d'observer leur environnement proche et de mieux comprendre les paysages qui les entourent. La semaine s'est conclue par une restitution des clichés réalisés par les enfants, valorisant leur perception unique et leur travail auprès de la communauté éducative.

Cette première étape, expérimentale et fondatrice, prépare le déploiement du projet pour l'année scolaire 2025-2026, auquel cinq écoles ont déjà répondu favorablement pour participer et poursuivre cette dynamique de sensibilisation à l'environnement et au paysage.



Lecture du paysage depuis un bunker avec la classe de CE2-CM1 de l'école du Dramont - Commune de Saint-Raphaël

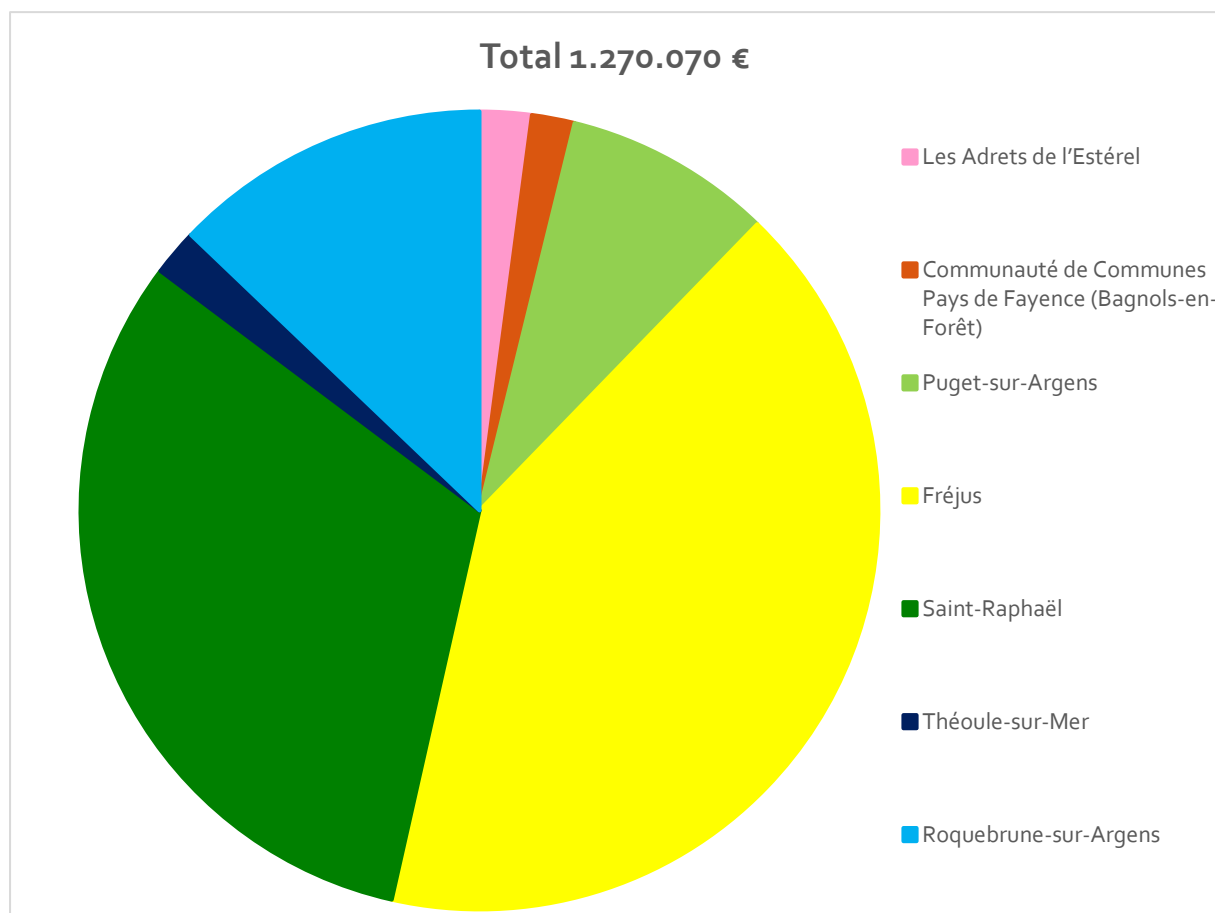
### III. BUDGET

Les grandes lignes du budget primitif 2025 ont été définies par le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté lors du Comité Syndical du 26 février 2025. Le budget primitif de cet exercice s'élève à 4.594.170,00 €.

#### Budget Primitif 2025

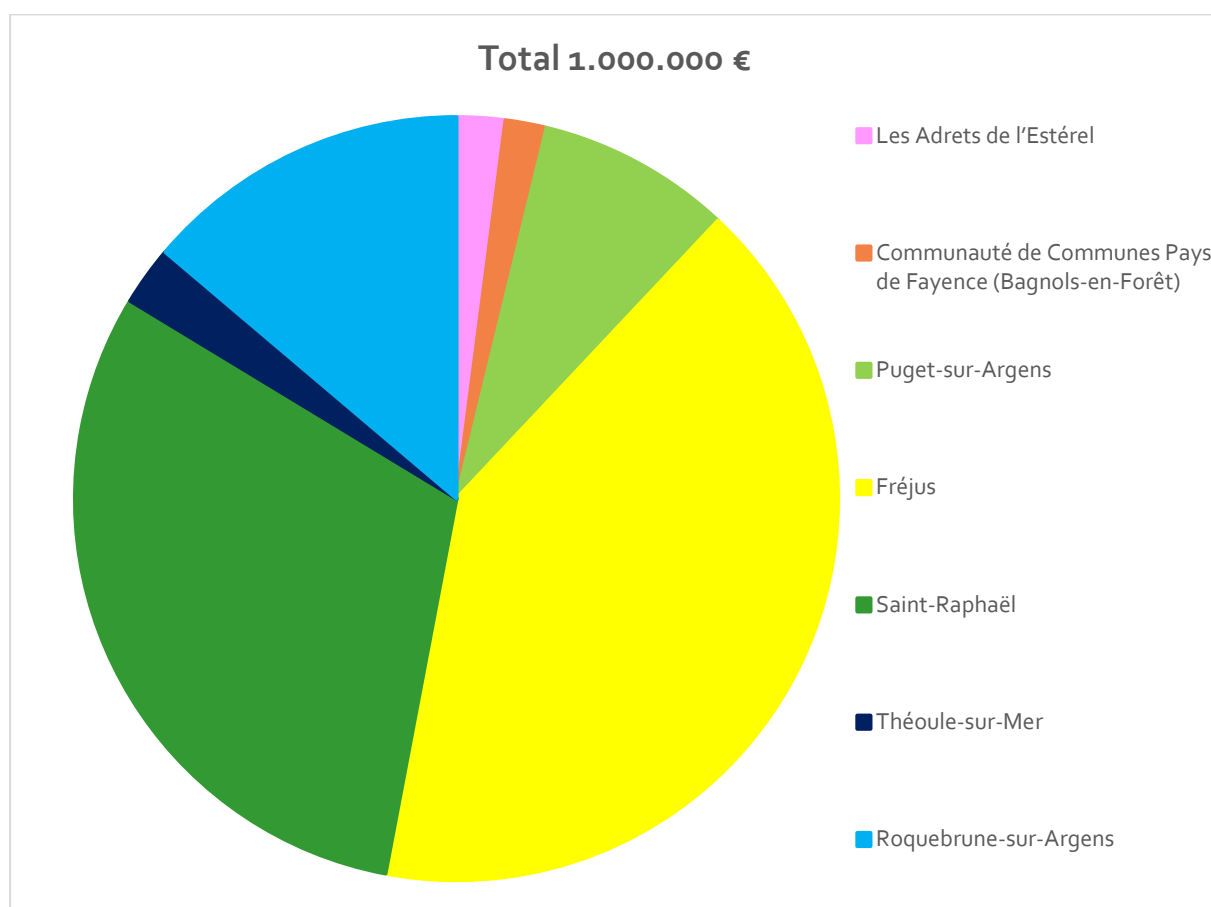
| FONCTIONNEMENT                                                                    |                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Dépenses<br>(1.856.370,00 €)                                                      | Recettes<br>(1.856.370,00 €)                                           |
| 011. Charges à caractère<br>général.....406 260,00 €                              | 013. Atténuation de charges .....5.720,00 €                            |
| 012. Autres services extérieurs.....556.500,00 €                                  | 74. Dotations et participations.....1.334.370,00 €                     |
| 65. Autres charges de gestion.....91.320,00 €                                     | 75. Autres produits gestion courante.....124,14 €                      |
| 66. Charges financières.....75.940,00 €                                           | 002. Résultat de fonctionnement<br>reporté.....516.155,86 €            |
| 67. Charges exceptionnelles.....5.000,00 €                                        |                                                                        |
| 042. Opérations d'ordre.....42.000,00 €                                           |                                                                        |
| 023. Virement à la section<br>d'investissement.....679.350,00 €                   |                                                                        |
| INVESTISSEMENT                                                                    |                                                                        |
| Dépenses<br>(2.737.800,00 €)                                                      | Recettes<br>(2.737.800,00 €)                                           |
| 16. Emprunt et dettes<br>assimilés..... 119.000,00 €                              | 10. Dotations, fonds divers.....13.000,00 €                            |
| 20. Immobilisations incorporelles.....55.000,00 €                                 | 13. Subventions d'investissement.....547.119,30 €                      |
| 21. Immobilisations corporelles.....89.672,23 €                                   | 27. Autres immobilisations financière<br>.....11.443,80 €              |
| 23. Immobilisations en cours<br>.....2.171.383,97 €                               | 040. Opérations d'ordre de transfert entre<br>sections.....42.000,00€  |
| 27. Autres immobilisations financières<br>(dépôt et cautionnement).....2.743,80 € | 041. Opérations patrimoniales.....300.000,00 €                         |
| 041. Dépenses d'ordre.....300.000,00 €                                            | 021. Virement à la section d'investissement .....<br>.....679.350,00 € |
|                                                                                   | 01. Résultat d'investissement N-1.....1.144 886,90 €                   |
| TOTAL BUDGET : 4.594.170,00 €                                                     |                                                                        |

## Participation des membres du S.M.G.S.E sur l'année 2025 (hors DFCI)

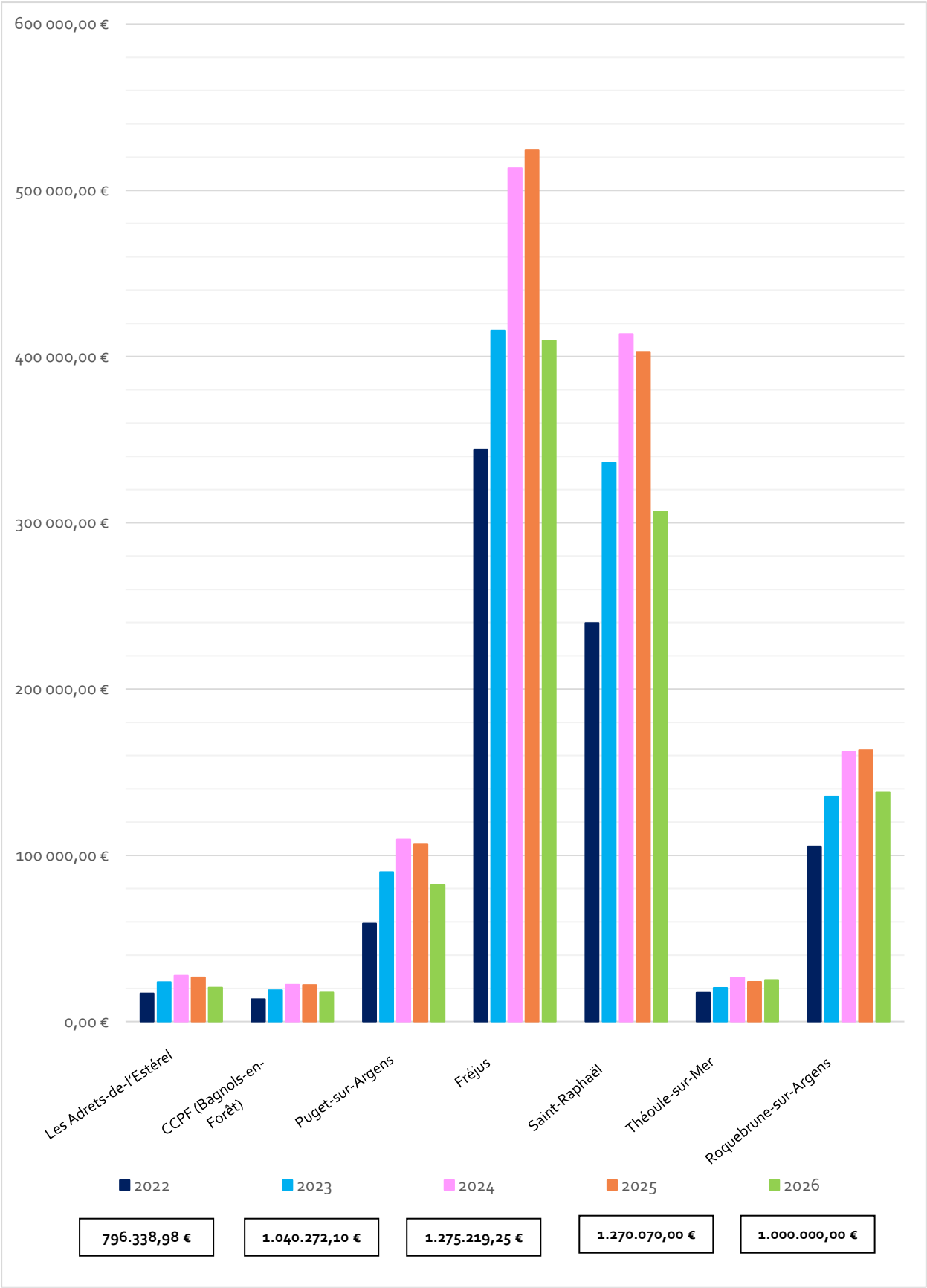


Les participations financières des communes (hors DFCI) sont calculées sur la base du potentiel financier par habitant et du nombre d'habitants (population INSEE). Ce principe garantit une contribution proportionnelle aux capacités de chaque commune et assure une répartition équitable de l'effort collectif entre l'ensemble des collectivités membres.

Participation prévisionnelle des membres du S.M.G.S.E sur l'année 2026 (hors DFCI)



Evolution des participations des membres du S.M.G.S.E sur la période 2022-2026 (hors DFCI)





## Les partenaires financiers

Europe, Etat, Région Sud,  
Départements du Var et des Alpes-  
Maritimes

## IV. RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Depuis le 10 août 2022, le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel est présidé par Monsieur Georges BOTELLA, Maire de la Ville de Théoule-sur-Mer. Le président s'est entouré de 5 vice-présidents, constituant le bureau du Syndicat.

- Monsieur Christophe CHIOCCA - 1<sup>er</sup> vice-Président délégué aux affaires relevant de la mise en valeur et de la gestion du massif de l'Estérel,
- Monsieur Guillaume DECARD - 2<sup>ème</sup> vice-Président délégué aux affaires relevant des relations politiques et institutionnelles,
- Monsieur Jean-Pierre KLINHOLFF - 3<sup>ème</sup> vice-Président délégué aux affaires relevant du PIDAF et de la DFCI,
- Monsieur Michel FLEURY - 4<sup>ème</sup> vice-Président délégué aux affaires relevant du suivi de la réhabilitation et de l'aménagement des itinéraires d'activités de pleine nature et de découverte,
- Madame Eve STEINMETZ - 5<sup>ème</sup> vice-Présidente déléguée aux affaires relevant de la communication et des relations publiques.

Le Comité syndical est une assemblée délibérante comprenant 28 représentants dont 14 membres titulaires et 14 membres suppléants assurant la représentation des membres du syndicat. Il règle par ses délibérations les affaires du syndicat.

Cette année, Monsieur Julien AUGIER, Maire de Tanneron a rejoint l'assemblée délibérante du Comité syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel en tant que délégué titulaire en remplacement de Monsieur Michel FELIX, décédé le 2 mars 2025.

En 2025, le Comité Syndical du Syndicat s'est réuni 5 fois et a pris 24 délibérations.

| Référence de la délibération | Objet de la délibération                                                                                                                                              |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2025-001                     | Rapport d'Orientations Budgétaires - Exercice 2025                                                                                                                    |
| 2025-002                     | Animation PIDAF Estérel – Demande d'une aide financière auprès de la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'année 2025                                        |
| 2025-003                     | Garde Régionale Forestière – Demande de subvention auprès de la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'année 2025                                             |
| 2025-004                     | Garde Régionale Forestière – Création de quatre emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'année          |
| 2025-005                     | Soutien en ingénierie aux Démarches Opération Grand Site dans le cadre du Projet Grand Site de France – Massif de l'Estérel auprès de la DREAL PACA pour l'année 2025 |
| 2025-006                     | Adoption compte de gestion 2024                                                                                                                                       |
| 2025-007                     | Adoption compte administratif 2024                                                                                                                                    |
| 2025-008                     | Affectation du résultat 2024                                                                                                                                          |
| 2025-009                     | Adoption budget primitif 2025                                                                                                                                         |
| 2025-010                     | Mise en place d'un dispositif de collecte de dons dans les commerces du territoire                                                                                    |
| 2025-011                     | Nomination d'un délégué titulaire au sein du comité syndical du S.M.G.S.E                                                                                             |
| 2025-012                     | Programme DFCI 2025 à exécuter en 2026 – Approbation du projet et demandes de financement                                                                             |

|          |                                                                                                                                                                                                      |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2025-013 | Demande de subvention pour l'étude de requalification paysagère et la mise en valeur de sites emblématiques du Projet Grand Site de France – Massif de l'Estérel – Pic de l'Ours et Pierre du Coucou |
| 2025-014 | Modification relative au fonctionnement de la régie d'avance pour le traitement de menues dépenses de fonctionnement au sein du S.M.G.S.E                                                            |
| 2025-015 | Participation du S.M.G.S.E au financement des garanties de protection sociale complémentaire des agents – volet santé                                                                                |
| 2025-016 | Charte de modération des réseaux sociaux du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel                                                                                                                |
| 2025-017 | Demande de subvention auprès de la DREAL PACA pour procéder à la requalification paysagère des portions de routes goudronnées intérieures au Massif                                                  |
| 2025-018 | Candidature du Massif de l'Estérel au Label « Grand Site de France »                                                                                                                                 |
| 2025-019 | Modification du tableau des effectifs – remplacement du poste de Directeur Général par Directeur du Syndicat                                                                                         |
| 2025-020 | Demande de subvention auprès de la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'intégration de la garde régionale forestière 2026                                                                  |
| 2025-021 | Autorisation donnée à Monsieur le Président de mandater des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts à engager avant le vote du budget primitif – exercice 2026              |
| 2025-022 | Adhésion à la convention de participation Santé du Centre Départemental de Gestion du Var et participation mensuelle au financement des garanties au 1 <sup>er</sup> janvier 2026                    |
| 2025-023 | Recours à deux contrats d'apprentissage en alternance                                                                                                                                                |
| 2025-024 | Règles relatives au remboursement de frais aux élus et mandats spéciaux pour l'année 2026                                                                                                            |

*Récapitulatif des délibérations prises en 2025*

Au cours de l'année 2025, le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel s'est appuyé sur une équipe pluridisciplinaire mobilisée autour des missions de préservation, de gestion et de valorisation du patrimoine et du territoire du Grand Site. Depuis le 15 novembre 2024, l'équipe du S.M.G.S.E s'est installée dans de nouveaux locaux, au sein de la résidence Natura parc, dans un environnement en lien avec les valeurs du Syndicat.

Le service des Ressources Humaines, en lien avec la Direction a poursuivi la mise en place de l'AIST avec intérêt sur le volet des risques professionnels des agents afin d'améliorer les conditions de travail. Le déménagement des locaux fait principalement partie de cet axe d'amélioration.

En 2025, les dépenses de personnel comprenant les salaires et les charges afférentes se sont élevées à 511.730,00 €, soit une baisse de 6,52 % en comparaison à l'année 2024.

Le service des Ressources Humaines assure le suivi individuel des agents dont l'objectif est de prendre en compte les besoins spécifiques de ces derniers par différents biais.

Les agents du Syndicat ont pu bénéficier de cinq sessions de formations organisées par le CNFPT ainsi que des formations administrées par des organismes spécialisés (formation paysagère Réseau des Grands Sites de France, formation QGIS) en vue d'accroître leurs compétences.

Annuellement, l'entretien professionnel individuel est un moment important d'échange entre l'agent et son supérieur hiérarchique direct. Il porte principalement sur les résultats

professionnels mais aussi sur les objectifs pour l'année à venir, compte tenu éventuellement, des perspectives d'évolution des conditions d'organisation et de fonctionnement des services.

L'année 2025 a été marquée par les mouvements suivants :

- Le départ de l'assistante de gestion administrative : agent de catégorie C sur le grade d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe qui assurait la gestion administrative globale du Syndicat sous la responsabilité de la Responsable Ressources Humaines, Comptabilité et Administration générale. Départ effectif au 1<sup>er</sup> mars 2025.
- Le départ du Directeur général du Syndicat : agent contractuel de catégorie A+ sur le cadre d'emploi des administrateurs territoriaux hors classe de la filière administrative. Cet agent en Contrat à Durée Déterminée depuis le 15 août 2022 n'a pas été reconduit. Départ effectif au 14 septembre 2025.
- La nomination de la Directrice adjointe au poste de Directrice du Syndicat à compter du 15 septembre 2025. Le recrutement d'un(e) « chargé(e) de projet » a été lancé en vue de réaliser les précédentes missions portées. La procédure de recrutement a abouti et un nouvel agent intégrera le S.M.G.S.E dès le début d'année 2026.
- La poursuite du contrat d'apprentissage en alternance avec une étudiante préparant un diplôme « Bachelor Chargé de Communication » pour une durée d'une année. Ce Contrat à Durée Déterminée prendra fin au 31 août 2026. Cet agent assure l'ensemble des missions liées à la communication et à l'évènementiel du Syndicat ainsi que la participation à la démarche RSE.  
Cet apprenti est directement rattaché sous l'autorité de la Directrice du Syndicat, en tant que maître d'apprentissage.
- Le recrutement de 4 agents saisonniers pour renforcer le dispositif de surveillance et de sensibilisation durant la période estivale 2025 dans le cadre de la Garde Régionale Forestière,
- Le recrutement d'un étudiant en contrat d'apprentissage en alternance préparant un Brevet de Technicien Supérieur – Gestion des Petites et Moyennes Entreprises (BTS-GPME) assurant les missions liées à l'administration générale. Ce Contrat à Durée Déterminée a été conclu sur la période allant du 3 novembre 2025 au 31 août 2027.  
Cet apprenti est directement rattaché sous l'autorité de la Responsable Ressources Humaines, Comptabilité et Administration générale, en tant que maître d'apprentissage.
- L'encadrement d'un stagiaire en BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature) pendant deux mois avec un stage centré sur le développement d'un Schéma d'Accueil du Public Marin.

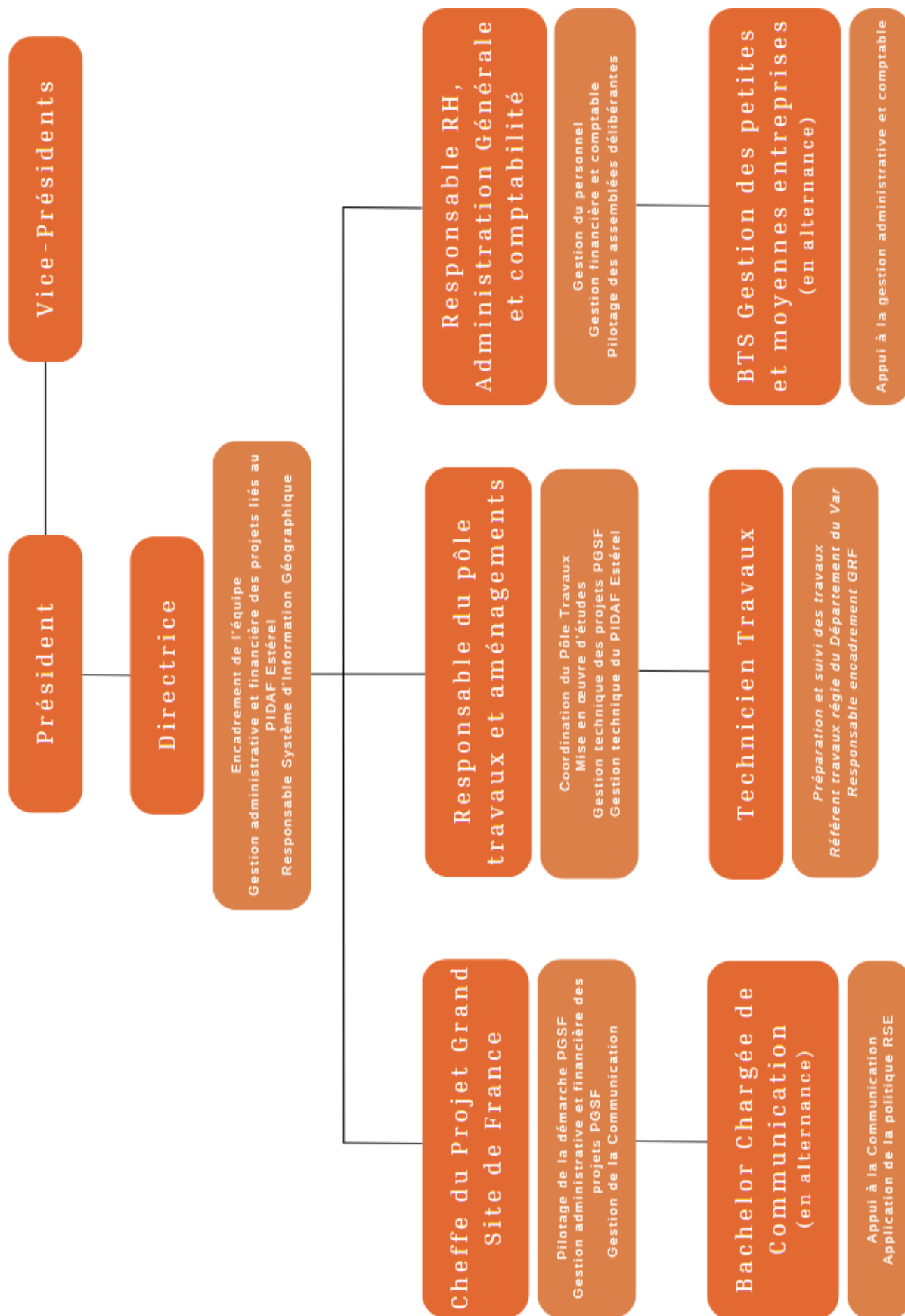
Le nombre d'agents s'établit comme suit avec un effectif de 5 agents permanents et 3 agents non permanents au 31 décembre 2025 :

- 1 agent en catégorie A :
  - Un agent ingénieur territorial de la filière technique, fonctionnaire titulaire de la fonction publique territoriale.

- 4 agents en catégorie B :
  - Un agent rédacteur territorial de la filière administrative, titulaire de la fonction publique territoriale.
  - Un agent technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe de la filière technique, fonctionnaire titulaire de la fonction publique territoriale.
  - Deux agents contractuels appartenant au cadre d'emploi des techniciens territoriaux de la filière technique, en contrat à durée déterminée.
- 2 agents en contrat d'apprentissage en alternance :
  - En vue de la préparation d'un diplôme Bachelor « Chargé de Communication », niveau bac+3.
  - En vue de la préparation d'un Brevet de Technicien Supérieur « Gestion des Petites et Moyennes Entreprises », niveau bac+2.
- 1 agent intervenant par le biais de l'activité accessoire, expert dans le domaine des finances.

# Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel

## ORGANIGRAMME



## V. IMPACT SOCIAL ET PARTENARIATS

Tout au long de l'année, le S.M.G.S.E a mené de nombreuses initiatives sociales et éducatives visant à renforcer l'engagement du territoire et à encourager la participation des acteurs locaux et des citoyens. De janvier à décembre, différentes actions ont été réalisées :

- Des chantiers bénévoles mobilisant des citoyens et des jeunes pour des interventions concrètes sur le terrain,
- Des actions de sensibilisation auprès d'associations et de citoyens pour promouvoir les enjeux environnementaux et les bonnes pratiques de débroussaillage,
- Des randonnées découvertes et des sorties naturalistes permettant de faire découvrir le Grand Site et d'encourager sa préservation.

L'accompagnement et l'emploi ont également été au cœur des initiatives portées, avec l'encadrement de stagiaires et d'alternants ainsi que le recours à l'emploi saisonnier pour renforcer les équipes sur le terrain. La collaboration avec les associations locales, telles que CORAIL, a permis de participer à des projets pédagogiques et environnementaux, favorisant l'implication active des acteurs du territoire et le développement d'initiatives concrètes sur le massif.

Enfin, la mise en place de la navette du Grand Site a facilité l'accès au massif et encouragé des pratiques de mobilité durable. Ces actions montrent la continuité et la régularité des initiatives sociales, ainsi que l'implication des différents acteurs du territoire, contribuant à la valorisation et à la préservation du Grand Site - Massif de l'Estérel tout au long de l'année.



**Actions menées en continu de janvier à décembre**

## VI. OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2026

L'année 2025 marque une avancée majeure dans la réalisation du programme d'actions 2022-2026, fruit d'un engagement politique fort et d'une collaboration active des partenaires, assurant cohérence et visibilité à ce projet de territoire.

Le rapport établi par l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable en 2024 révélait déjà que les études réalisées ces dernières années ont nourri la réflexion des différents protagonistes de l'opération et que les principaux enjeux auxquels le projet devra répondre ont bien été identifiés sous l'angle d'un Grand Site, tout comme les coûts estimés, les financements potentiels et le budget de fonctionnement.

L'année 2026 marquera une étape décisive avec la poursuite des actions engagées et notamment celles relatives à la mise en valeur de sites emblématiques (Pierre du Coucou, Malpasset, Cap Roux) ou encore le confortement de la volonté politique de reculer la voiture de l'espace naturel (pérennisation du service navettes Estérel sur la commune de Saint-Raphaël, étude de faisabilité sur la commune de Fréjus). Par ailleurs, la mise en œuvre des actions visant à préserver les paysages, organiser l'accueil des visiteurs et garantir une gestion équilibrée et durable du massif se poursuivra notamment sur les Zones d'Accueil Cardinales Sud « Gratadis » et Nord « Malpey » ainsi que l'amélioration de l'accueil via la mise en place du balisage des itinéraires de sports de nature.

L'objectif de candidature au label Grand Site de France reste central, nécessitant une coordination renforcée entre les collectivités et les partenaires institutionnels afin de répondre aux exigences nationales et de valoriser les engagements déjà pris.

L'implication des communes et la consolidation du modèle de gouvernance seront essentielles pour garantir une gestion cohérente et efficace du territoire. La coordination des interventions permettra d'assurer la continuité des actions et d'accompagner les évolutions du Grand Site dans une dynamique collective et durable.

## CONCLUSION

L'année 2025 a confirmé la dynamique engagée dans la Démarche Grand Site de France, portée par un engagement politique constant et partagé par l'ensemble des acteurs du territoire. Les actions menées cette année ont permis de consolider la protection des paysages, de renforcer la gestion des risques et d'améliorer l'accueil des visiteurs, tout en valorisant le patrimoine naturel et culturel du massif de l'Estérel.

L'implication active des communes et des partenaires locaux a été déterminante pour structurer et coordonner les projets, favoriser l'émergence d'une identité territoriale commune et renforcer la gouvernance partagée du Grand Site. Cette mobilisation collective traduit une volonté affirmée d'inscrire le territoire dans une démarche durable et équilibrée, conciliant préservation et valorisation.

L'année 2026 s'annonce comme une étape clé pour poursuivre le déploiement du programme d'actions et consolider les fondations d'une reconnaissance nationale du site. Grâce à l'engagement soutenu des collectivités et des acteurs locaux, le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel continuera à œuvrer pour une gestion exemplaire de ce territoire d'exception, assurant sa pérennité et son attractivité.